

Commune de Guécélard (72)

ANNEXES SANITAIRES

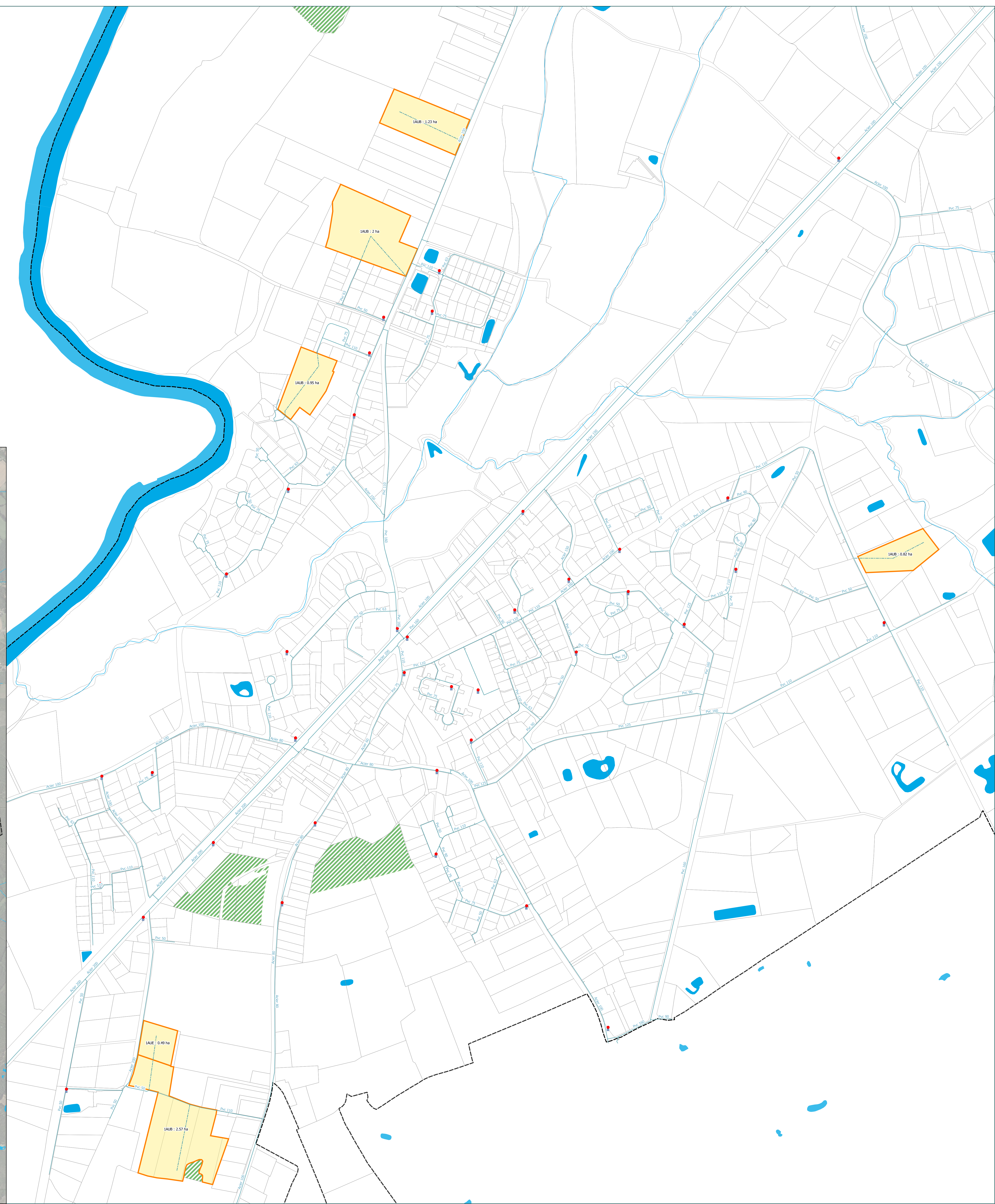
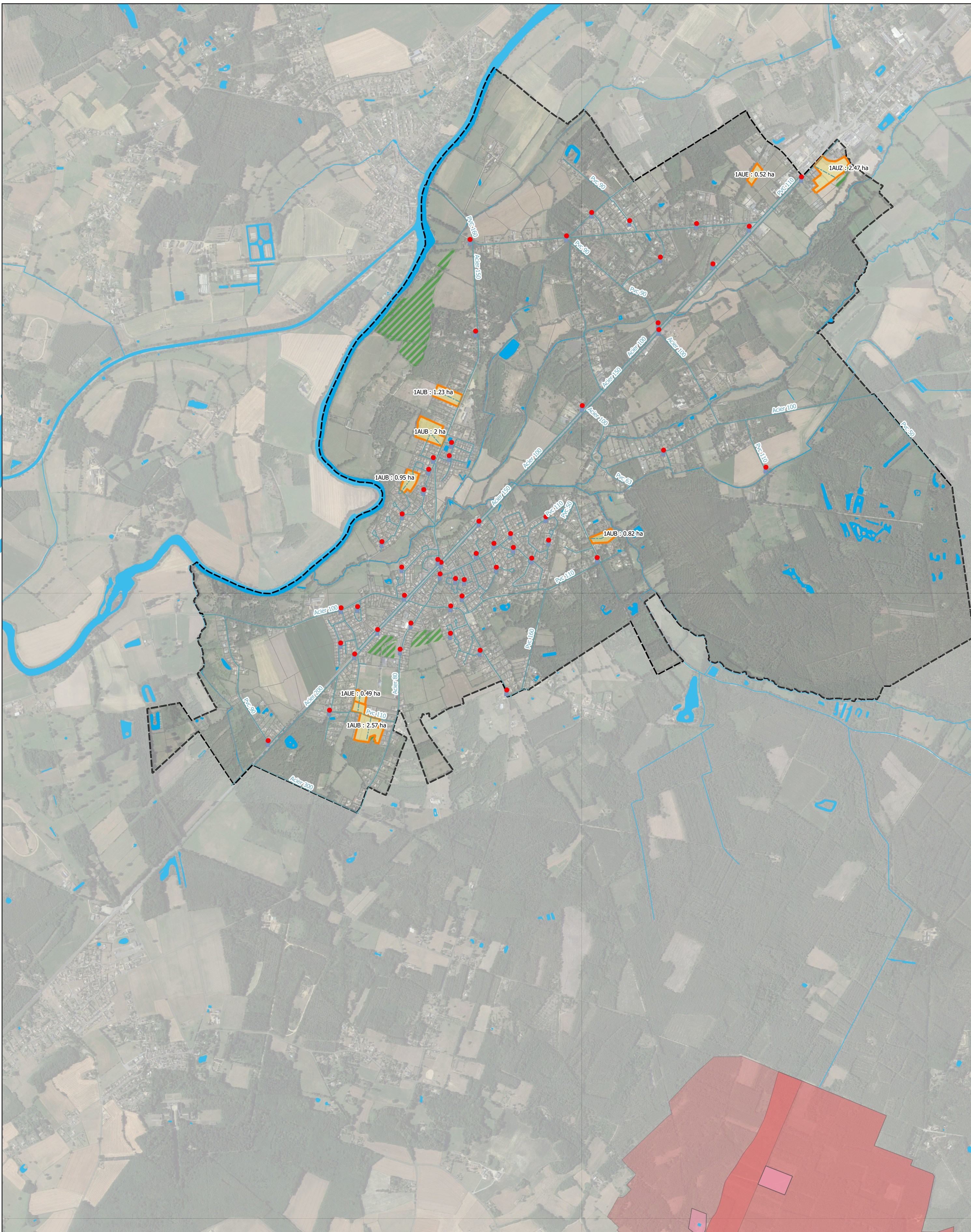
Plan des réseaux d'Eau Potable

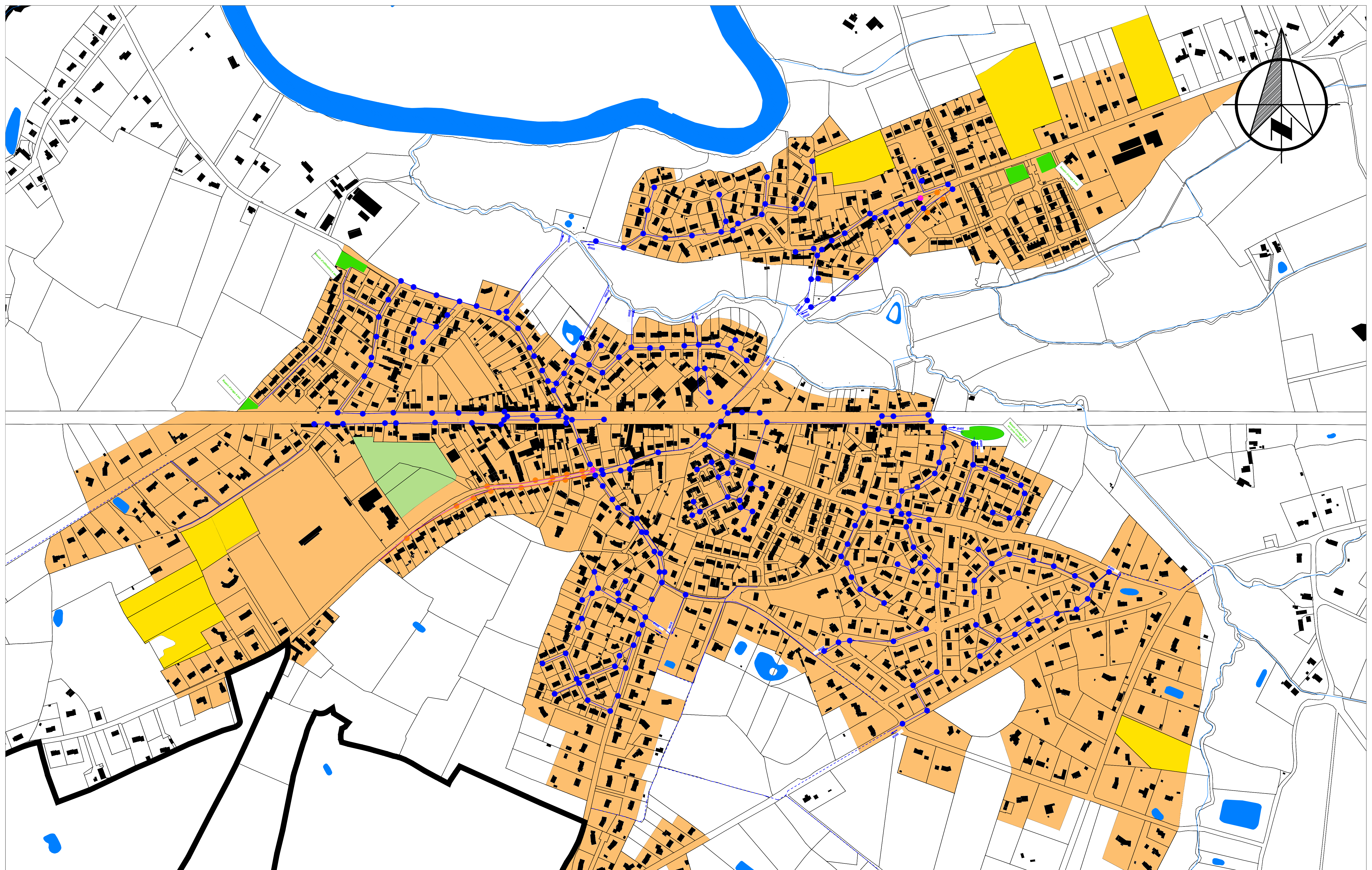
Echelle plan communal 1:3 000 0 50 100 m
Echelle plan agglomération 1:15 000 0 270 540 m

- Canalisation
- Poteau incendie
- réseau AEP projeté
- Guécélard
- IZH_Polygones
- ZONAGE_GUECELARD
- IAUB
- IAUE

Réalisation : DREAU La Chauvelière 35180 JANZE 02 99 47 45 43
Atelier d'Ys 34, Rue du truffe 35320 La Motte
Demandeur : Maire de Guécélard 2, Rue de Gue 72330 Guécélard

Carte éditée le : 26/01/2023





Département de la Sarthe

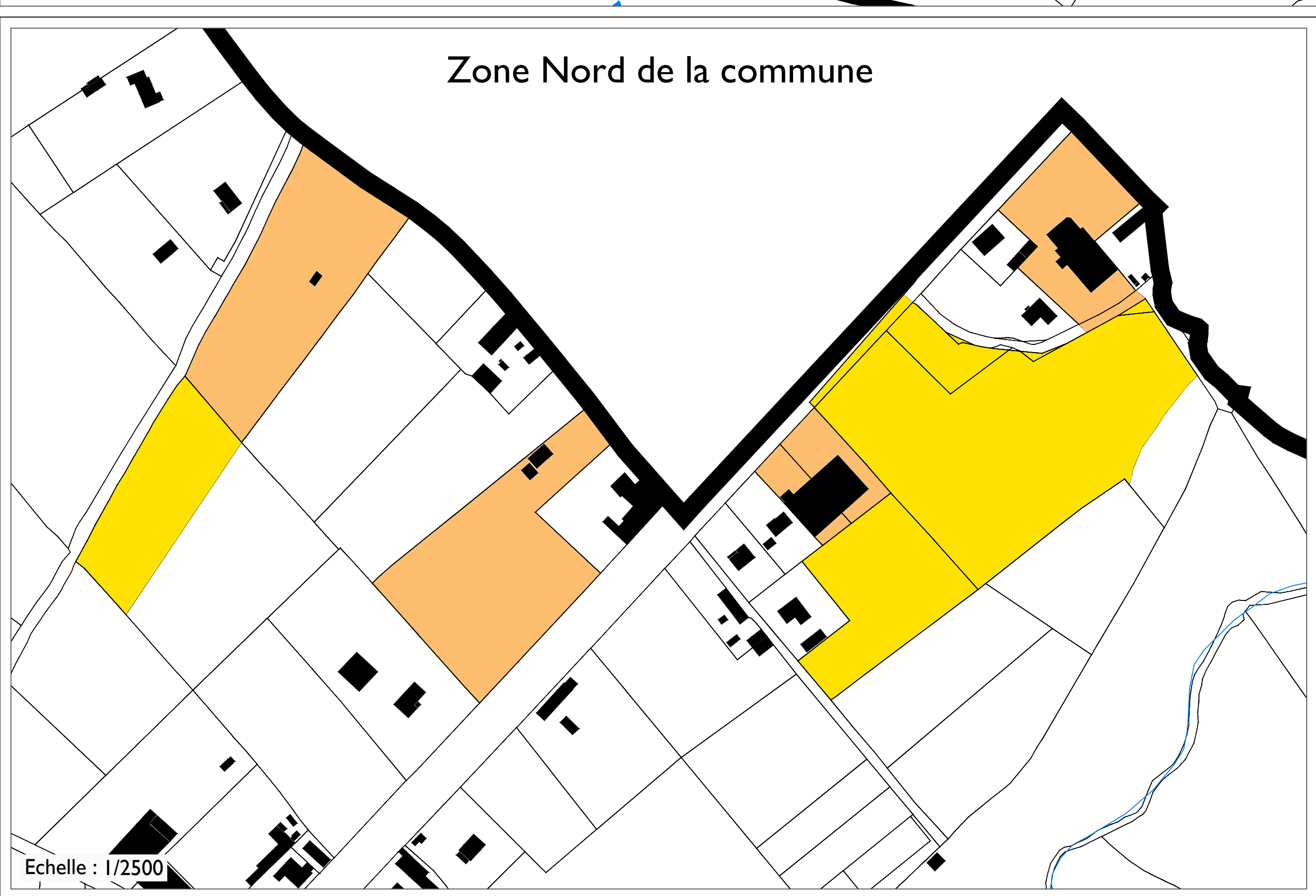
Commune de Guécélard

Annexes sanitaires

Janvier 2023









PLAN DES RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES
Zone agglomérée

NB : Ce plan comporte des anomalies identifiées par DMEAU et seront traitées par les services techniques de CC Val de Sarthe lors du prochain schéma directeur



Echelle : 1/2500

LEGENDE :

-  Réseau EP existant
-  Fossé EP existant
-  Réseau unitaire
-  Cours d'eau
-  Sens d'écoulement
-  Plan d'eau
-  Bassin d'orage
-  Zone urbanisable

Maitre d'Ouvrage	L'Atelier d'Ys	Plan : EP
Commune de Guécélard 2 Place du Gué 72 230 Guécélard 02 43 47 07 47	L'Atelier d'Ys 21 Rue du Tréle DMEAU ZA du Triangle Vert 2 35 200 LA MESRIÈRE 02 99 85 89 30	Rédigé par : DMEAU La Ferme - 8 rue Charles Lindbergh 35 150 JANZÉ 02 99 47 65 63

Commune de Guécélard (72)

ANNEXES SANITAIRES

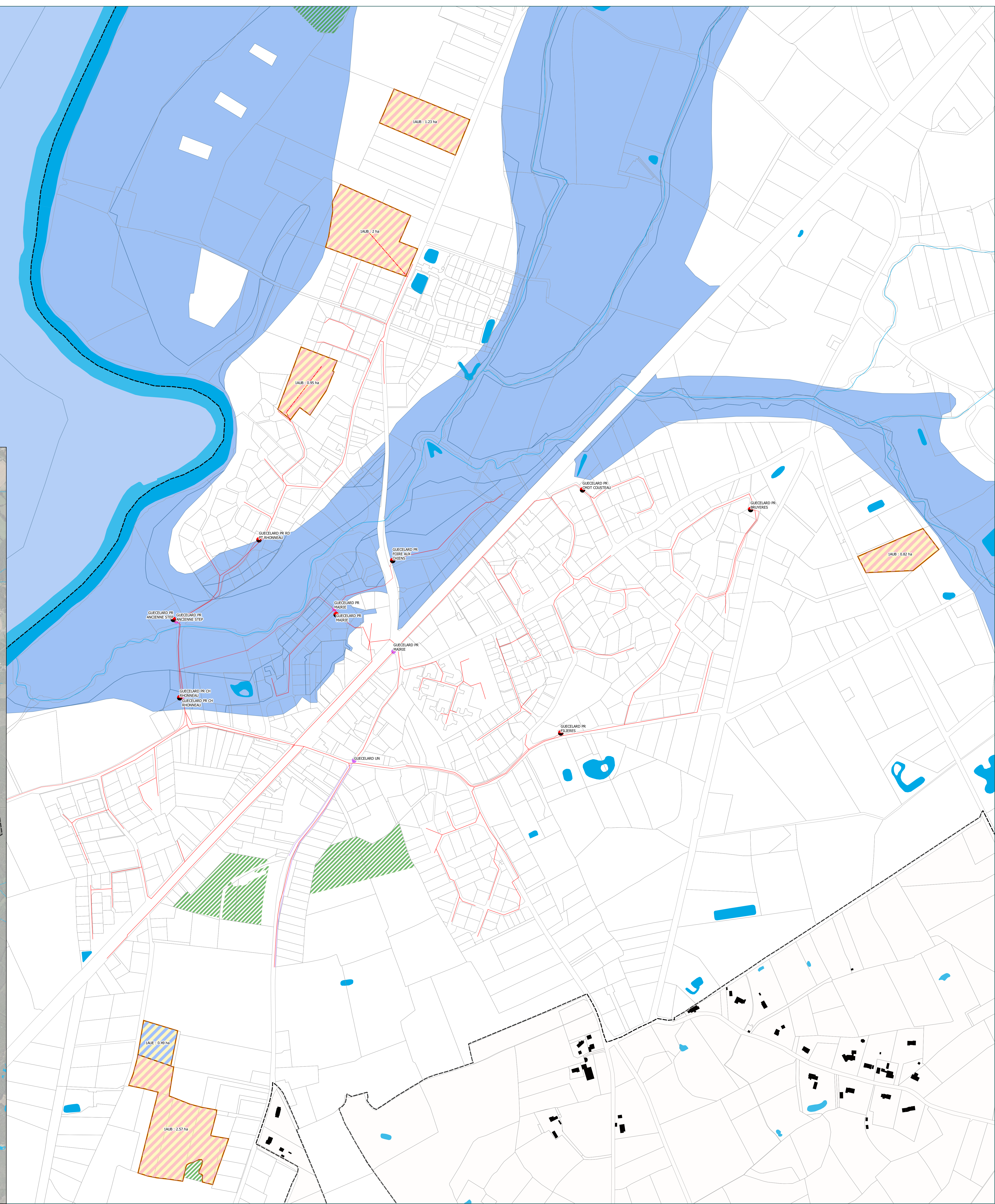
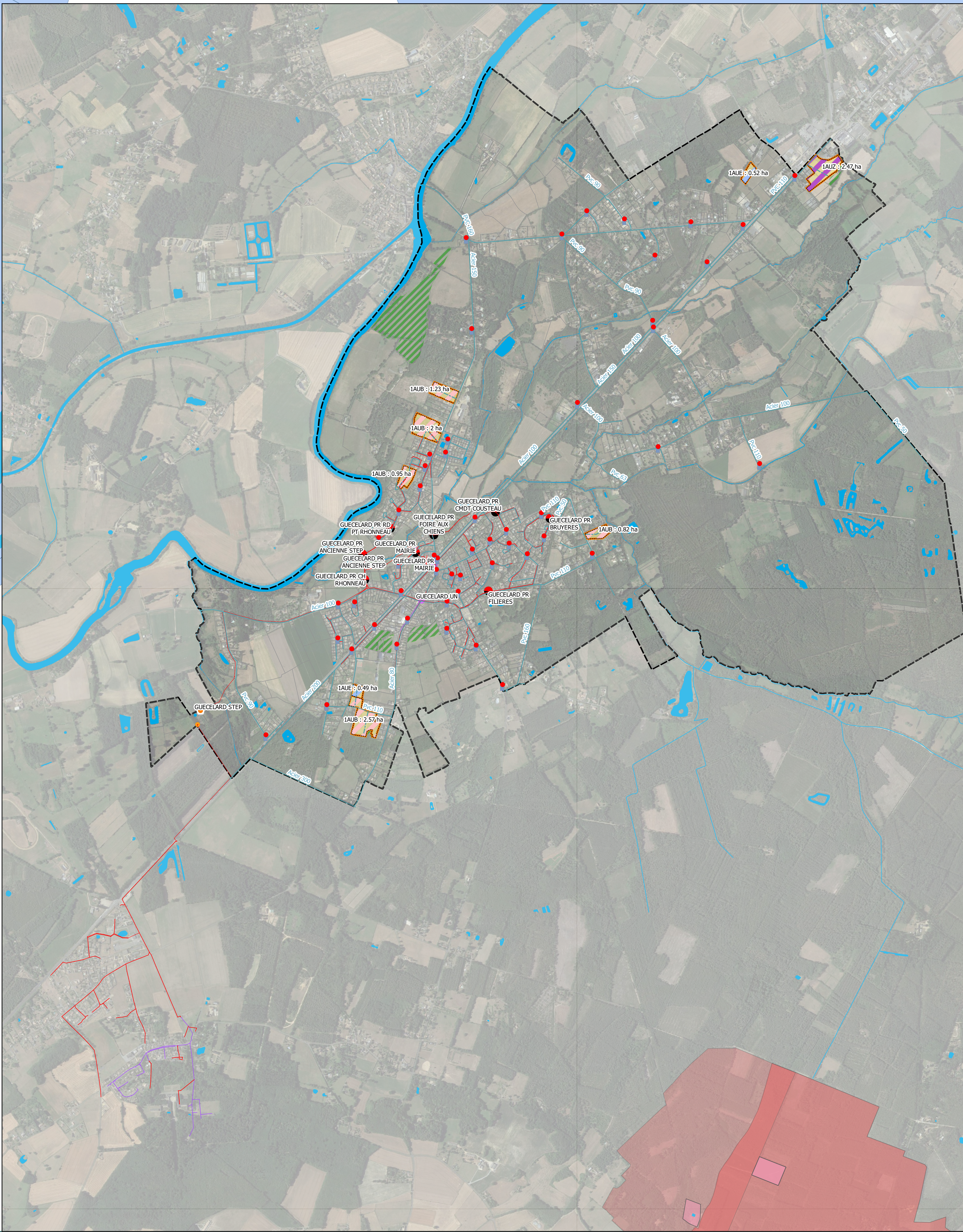
Plan des réseaux d'Eaux Usées

Echelle plan communal 1:3 000 0 50 100 m
Echelle plan agglomération 1:15 000 0 270 540 m

- EU_TRONCON
 - Eaux uséesGravitaire
 - Eaux uséesRe foullement
 - UnitaireGravitaire
- EU_OUVRAGE
 - Poste de relevement
 - Deversoir d'orage ou trop plein de poste sur réseau
 - Station d'épuration
 - réseau EU projeté
 - Guécélard
- IZH_Polygones
- PPRN (zonage) - 72
- ZONAGE_GUÉCELARD
 - IAUB
 - IAUE

Réalisation : DNEAU La Chaussée 35180 JANZE 02 99 47 45 43
Atelier d'Ys 34, Rue du Préfète Z.A. de Thang'Nerc 35320 La Motte
Demandeur : Maire de Guécélard 2, Rue de Gue 72330 Guécélard

Carte éditée le : 26/01/2023



ANNEXES SANITAIRES

Département de la Sarthe (72)

Commune de **GUECELARD**

Demandeur :

Commune de Guécélard
2, Place du Gué
72 230 GUECELARD

Rapport d'étude Annexes Sanitaires

Janvier 2023

Rapport d'étude



Étude des annexes sanitaires réalisée par DM.EAU SARL
Ferme de la Chauvelière
35150 JANZE
Tel 02.99.47.65.63



SOMMAIRE

I	Données générales	5
1.1	Présentation.....	5
1.2	Éléments de climatologie.....	7
1.2.1	Les températures.....	7
1.2.2	Les précipitations.....	7
1.2.3	L'ensoleillement.....	8
1.3	Patrimoine naturel.....	9
1.3.1	Natura 2000.....	9
1.3.2	ZNIEFF.....	9
1.4	Captage eau potable et usage sensible.....	11
1.5	Caractéristiques du milieu récepteur.....	11
1.5.1	Hydrographie.....	11
1.5.2	Le PPRi de la Sarthe Aval.....	12
1.6	SDAGE / SAGE.....	13
1.6.1	Le SDAGE du bassin Loire-Bretagne.....	13
1.6.2	Le SAGE Sarthe Aval.....	15
2	Prévisions du Plan Local d'Urbanisme.....	17
3	Eaux usées.....	18
3.1	État des lieux de l'assainissement communal.....	18
3.1.1	Situation administrative.....	18
3.1.2	Assainissement collectif.....	19
3.1.3	Assainissement non collectif.....	23
3.1.4	Etude de zonage d'assainissement.....	25
3.2	Évolution à l'échelle du PLU.....	26
3.2.1	Station d'épuration.....	26
3.2.2	Orientations de raccordement – Zones à urbaniser.....	26
4	Eaux pluviales.....	28
4.1	État des lieux de la gestion des eaux pluviales.....	28
4.1.1	Réseau de collecte des eaux pluviales.....	28
4.1.2	Zones de stockage existantes.....	29
4.2	Évolution à l'échelle du PLU.....	30
5	Eau potable.....	32
5.1	État des lieux de l'alimentation en eau potable.....	32



5.1.1	Données générales	32
5.1.2	Origine de l'eau	33
5.1.3	Caractéristiques du réseau AEP	33
5.1.4	Performance du réseau.....	33
5.1.5	Service incendie.....	33
5.1.6	Périmètre de captage	34
5.2	Évolution à l'échelle du PLU	34
6	Gestion des déchets	35
6.1	Présentation générale du service.....	35
6.2	Gestion des déchets	36
7	Annexes	39

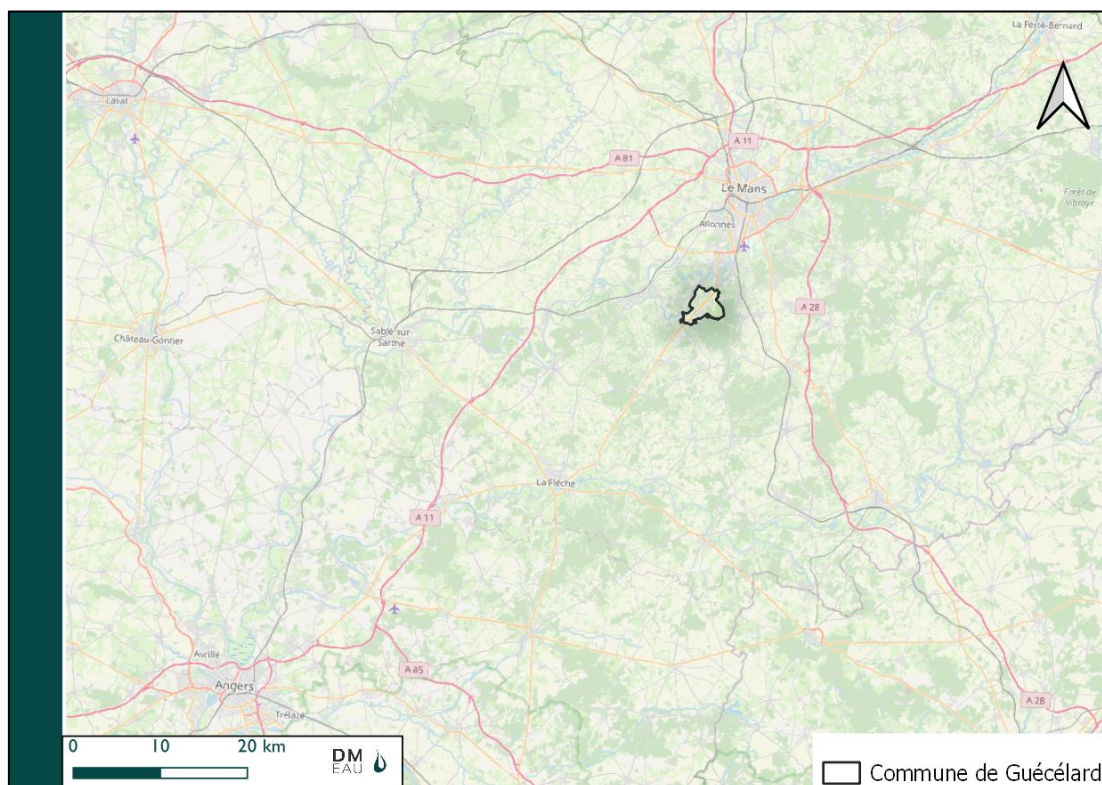


1 Données générales

1.1 Présentation

La commune de Guécélard se situe dans le département de la Sarthe, en région Pays de la Loire, à une vingtaine de kilomètres au Sud du Mans.

La commune compte 3 092 habitants (Insee 2019) pour une superficie de 12,18 Km².



Carte 1 : Localisation de la commune de Guécélard (Source : OpenStreetMap)

Guécélard fait partie de la Communauté de Communes du Val de Sarthe, établissement public de coopération intercommunale regroupant 16 communes pour un total d'environ 31 000 habitants. Administrativement, la commune est rattachée au canton de La Suze et à l'arrondissement de La Flèche.

La Commune appartient au Pays Vallée de la Sarthe, associant les Communautés de Communes de Sablé-sur-Sarthe, du Val de Sarthe, de Loué-Brûlon-Noyen et le Département de la Sarthe. Piloté par un Syndicat Mixte, ce territoire de projet est couvert par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

La commune dispose d'un réseau de collecte de type séparatif pour l'évacuation des eaux usées et eaux pluviales. Une rue, chemin de Dauphin est « pseudo unitaire ».

La communauté de commune Val de Sarthe assure les compétences de production, transport et distribution de l'eau potable sur la commune de Guécélard. La compétence assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que la gestion des déchets sont également assurées par la communauté de commune Val de Sarthe



Mode de gestion des eaux usées, eaux pluviales, eau potable et déchets sur la commune de Guécélard

	Compétence	Mode d'entretien
<u>Assainissement collectif</u>	Communauté de Communes Val de Sarthe SIVUSE Guécélard / Parigné-le-Pôlin	Délégation Véolia
<u>Assainissement non Collectif</u>	Communauté de Communes Val de Sarthe	SPANC : régie
<u>Eaux pluviales</u>	Communauté de Communes Val de Sarthe	Régie
<u>Eau potable</u>	SMAEP de la région Mancelle	Régie
<u>Déchets</u>	Communauté de Communes Val de Sarthe	Régie

Communauté de Communes Val de Sarthe : gestionnaire de l'eau et des réseaux EU-EP (compétence eau potable, assainissement, pluviale et GEMAPI).



1.2 Éléments de climatologie

La climatologie de la commune de Guécélard est appréciée à partir des données issues de la station météorologique de Le Mans - Arnage, entre 1991 et 2020. La station est située en périphérie Sud-Est de l'agglomération du Mans.

La commune bénéficie d'un climat de type tempéré océanique. Les hivers sont globalement doux et les étés assez chauds. Les pluies sont fréquentes, surtout en hiver et au printemps, mais peu intenses et moins importantes que sur le littoral. Le climat masque par ailleurs une irrégularité des précipitations d'une année sur l'autre.

1.2.1 Les températures

D'après les relevés de température de Météo France, la température moyenne annuelle est de 12,4 °C.

La moyenne des températures maximales est de 17 °C, tandis qu'elle est de 7,9 °C pour les températures minimales.

Le mois de janvier est le mois le plus froid (5,5°C en moyenne) et juillet le mois le plus chaud (20,3 °C en moyenne). Les températures minimales moyennes sont atteintes en février (2,2°C) et les maximales moyennes en juillet et août (26 °C).

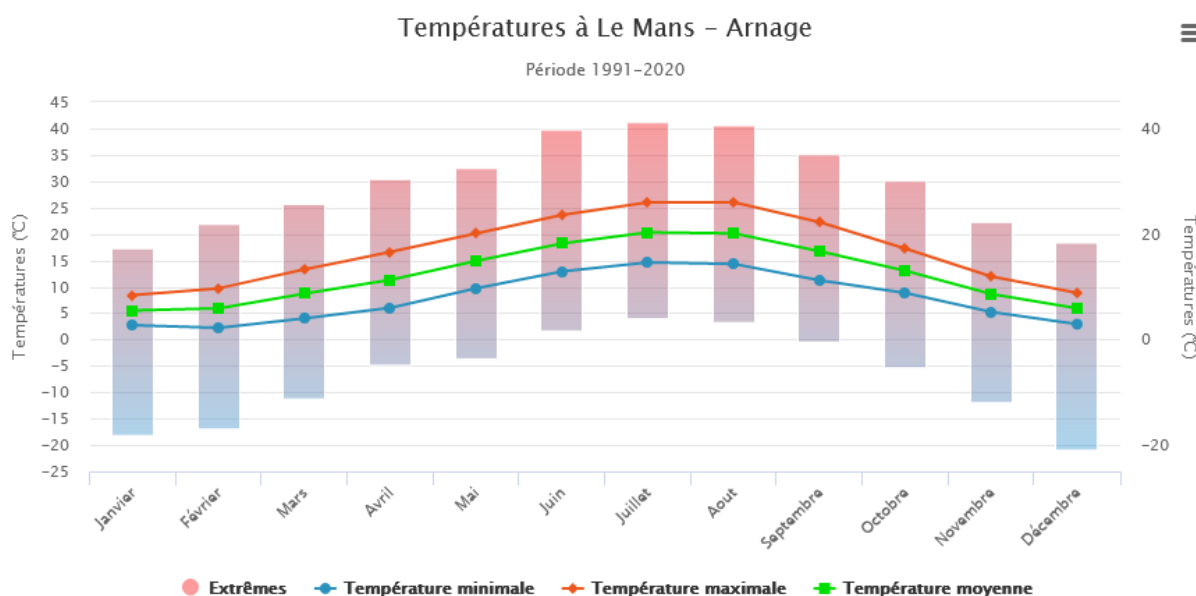


Figure 1 : Températures à Le Mans - Arnage – période 1991- 2020 (infoclimat.fr)

1.2.2 Les précipitations

Le territoire présente une hauteur moyenne des précipitations de 693,4 millimètres par an, ce qui est faible par rapport à la moyenne nationale (867 mm). La répartition des pluies dans l'année se montre homogène. Le mois de décembre est le plus arrosé (75 mm), tandis qu'août est le plus sec (49 mm). Enfin, les orages sont rares et les épisodes neigeux exceptionnels.



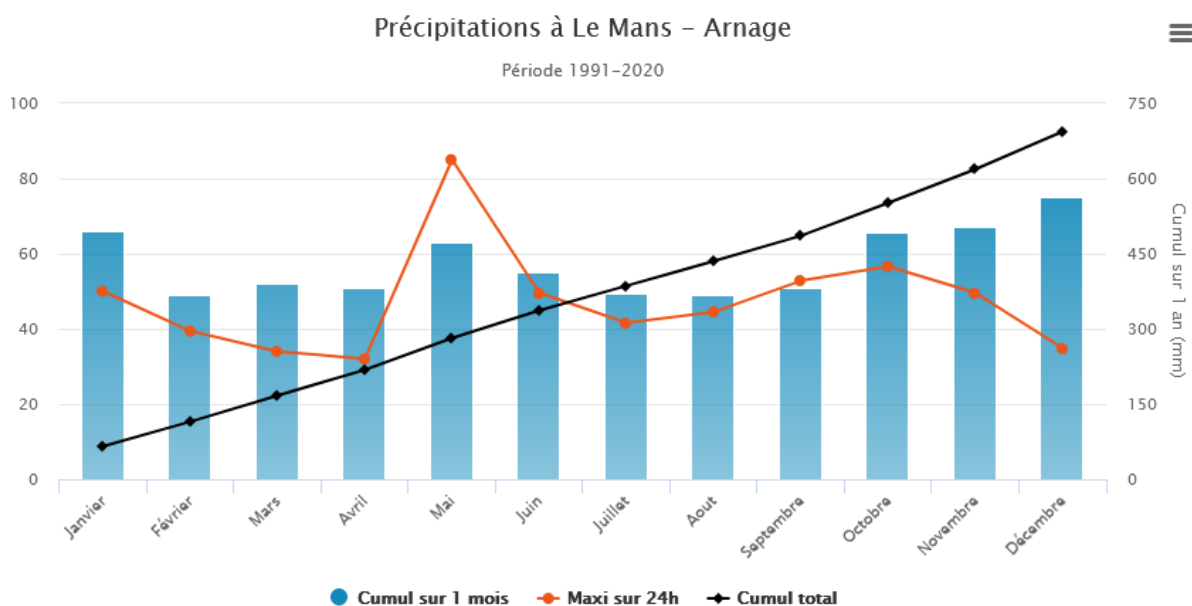


Figure 2 : Evolution de la pluviométrie moyenne mensuelle de 1991 à 2020 (infoclimat.fr)

Lors des deux dernières décennies, une succession de périodes (de 2 à 3 années) sèches et humides a été mesurée. En particulier, notons les passages de périodes très humides (1998 à 2002 et 2012 à 2014) à des périodes sèches (2004 à 2005, 2010 à 2011, 2017 à 2019).

1.2.3 L'ensoleillement

Le nombre d'heures d'ensoleillement est marqué par une croissance régulière de janvier à juillet, et une décroissance également régulière d'août à décembre. Avec 232,9 heures, le mois de juillet s'avère être le plus ensoleillé. Janvier, avec 65 heures, est le mois le moins ensoleillé. La moyenne du nombre d'heures d'ensoleillement mensuelle d'élève à 151.



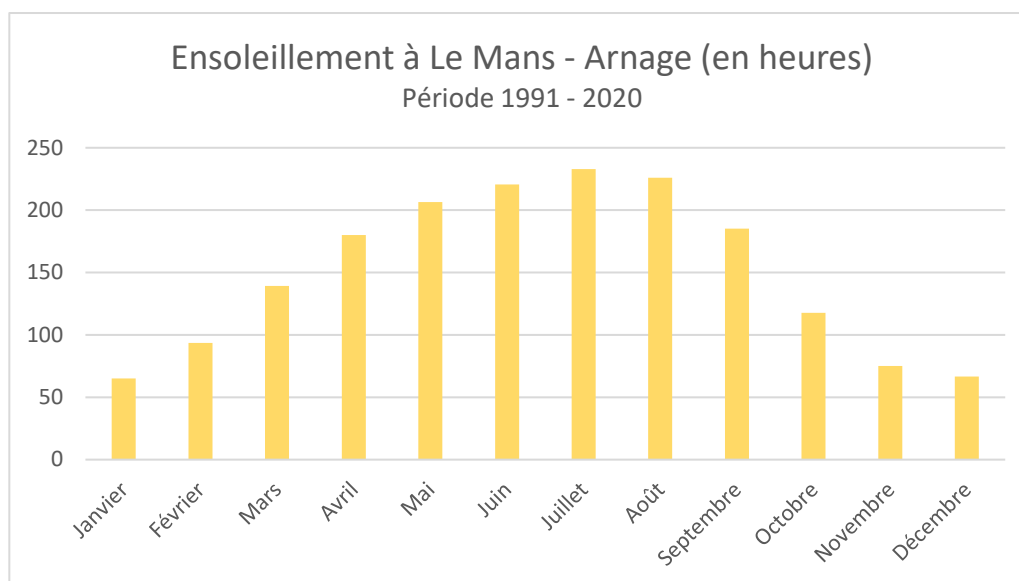


Figure 3 : Evolution de l'ensoleillement mensuel de 1991 à 2020 (infoclimat.fr)

1.3 Patrimoine naturel

1.3.1 Natura 2000

Les sites Natura 2000 font l'objet de mesures de protection et les programmes pouvant les affecter doivent faire l'objet d'une évaluation appropriée de leurs incidences. Le DocOb est un dispositif contractuel qui contient une analyse, des objectifs et des propositions de mesures pour conserver un site, il contient également une charte, et les procédures de suivi.

La commune de Guécélard et les communes limitrophes ne sont concernées par aucun site Natura 2000. Par conséquent, la zone agglomérée et les futures zones à urbaniser ne sont pas incluses dans un périmètre Natura 2000.

En référence au code de l'environnement article R414-19 issu du décret du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 et l'arrêté préfectoral régional du 18 mai 2011, fixant la liste locale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000, **le projet de révision du PLU n'aura aucun impact sur une zone classée Natura 2000.**

1.3.2 ZNIEFF

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance indiquant la présence sur certains espaces d'un intérêt écologique. Les ZNIEFF peuvent constituer une preuve de la richesse écologique des espaces naturels et de l'opportunité de les protéger. L'inventaire n'a pas, en lui-même, de valeur juridique directe et ne constitue pas un instrument de protection réglementaire des espaces naturels.

Ce sont des inventaires destinés à recenser les zones présentant un intérêt écologique, désignées par la présence d'au moins une espèce déterminante. Les ZNIEFF de type I recensent les espaces de taille modeste, le type II, les sites plus vastes.



L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance indiquant la présence sur certains espaces d'un intérêt écologique. Les ZNIEFF peuvent constituer une preuve de la richesse écologique des espaces naturels et de l'opportunité de les protéger. L'inventaire n'a pas, en lui-même, de valeur juridique directe et ne constitue pas un instrument de protection réglementaire des espaces naturels.

Une ZNIEFF de type 2 est présente sur la partie Est du territoire communal : le **Bois de Moncé et de Saint Hubert**. Il s'agit d'un vaste secteur forestier dominé par le Pin maritime, reposant en majorité sur les sables cénomaniens, présentant en fonction du degré d'hydromorphie, une flore acidiphile d'intérêt patrimonial. Au sein de cette ZNIEFF, trois ZNIEFF de type I sont référencés : les **Etangs à l'Est de Château-Gaillard** (520016179), La **Butte de Monnoyer** (520420034). De même, la réalisation de drains dans la pinède a permis l'installation de communautés végétales remarquables dans les fossés hydromorphe au niveau des **Fossés entre l'Union et Saint-Hubert** (520016181).

Aux vues de la prise en compte de ces zones dans le projet de PLU et des mesures de gestion qui seront mises en place, **le projet de révision du PLU n'aura aucun impact sur ces sites.**

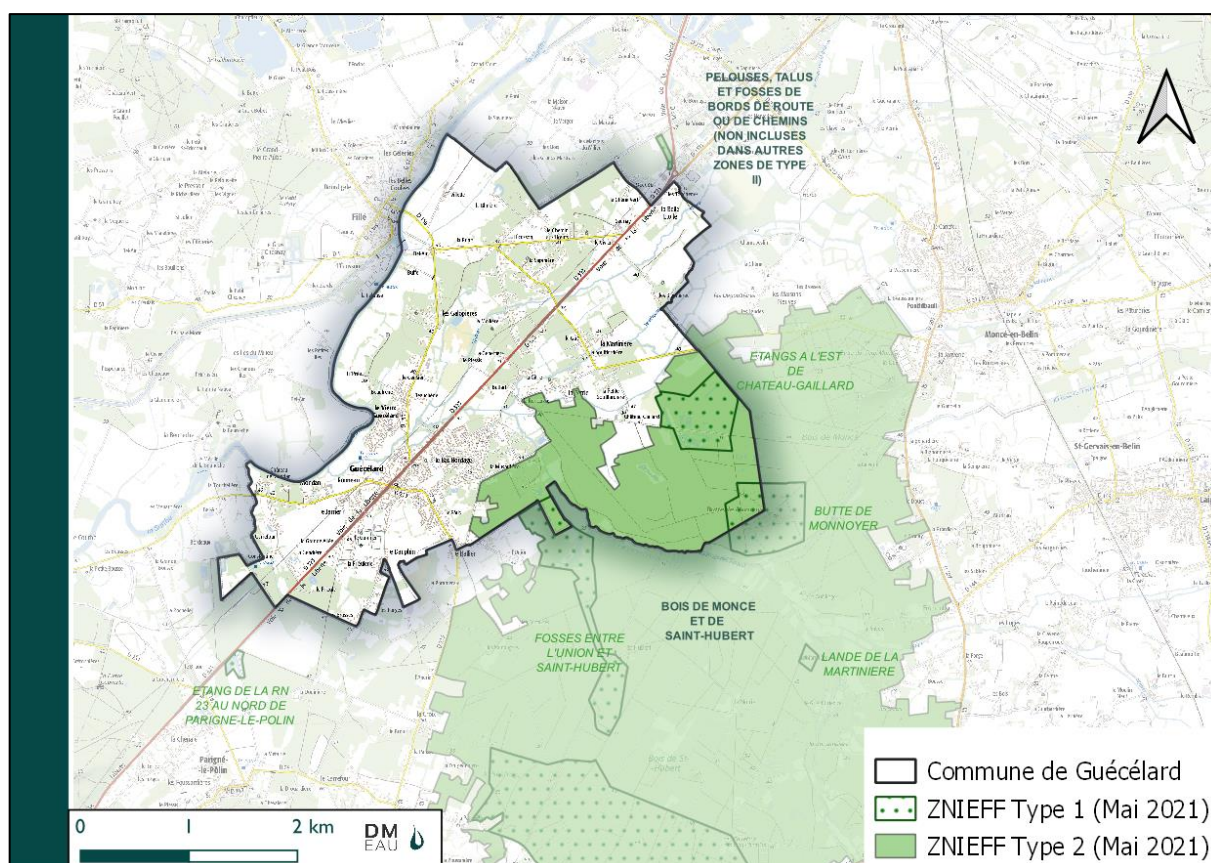


Figure 4: Localisation des ZNIEFF sur le territoire communal et les communes limitrophes



1.4 Captage eau potable et usage sensible

Il n'existe pas de captage d'eau potable sur la commune de Guécélard. Les captages les plus proches sont localisés sur le bassin versant du Fessard en aval de la commune.

La commune de Guécélard n'est donc soumise à une réglementation inhérente à la protection d'un captage ou périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable.

Il existe aucune zone de baignade sur la commune.

1.5 Caractéristiques du milieu récepteur

1.5.1 Hydrographie

La Commune est bordée sur 5,2 km par la grande rivière navigable, la Sarthe, qui se trouve en cet endroit à 195 km de sa source. Le territoire est également parcouru par un autre cours d'eau, le Rhonne. Deux cours d'eau secondaires irriguent par ailleurs le territoire communal et se jette dans le Rhonne : les ruisseaux de l'Anerai et de l'Erips.

L'ensemble du territoire communal se situe ainsi sur le bassin versant du Rhonne qui s'écoule du Nord-Est vers le Sud-Ouest. Ce cours d'eau est, de ce fait, le milieu récepteur des eaux pluviales de la commune. Le Rhonne se jette dans la Sarthe au niveau du lieu-dit « Le Jarrier », à cheval entre les communes de Guécélard et de Fillé-sur-Sarthe.

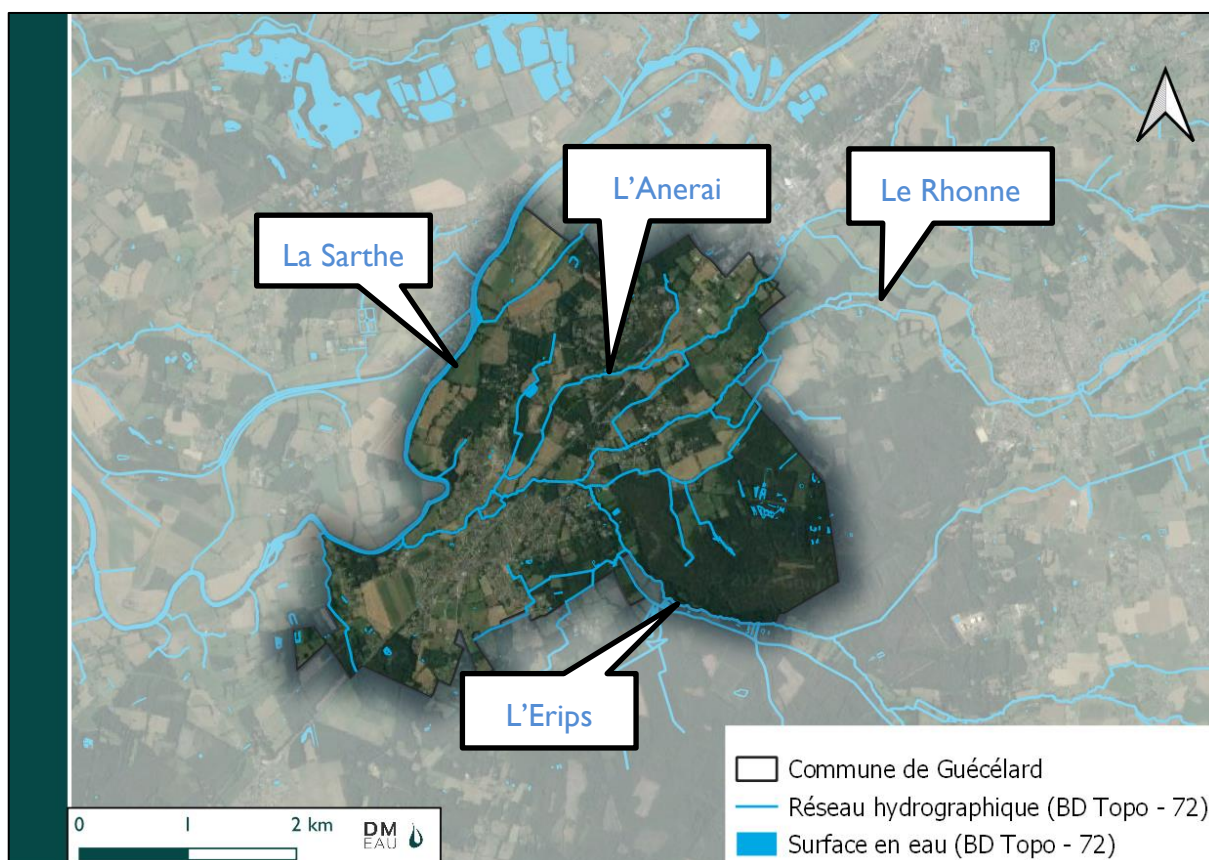


Figure 5: Réseau hydrographique de la Commune de Guécélard

I.5.2 Le PPRi de la Sarthe Aval

Le PPRi (Plan de Prévention des Risques d'inondations) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques.

Le PPRi de la Sarthe Aval concerne, pour partie, le territoire communal. Approuvé par arrêté préfectoral du 26 février 2007, modifié le 28 avril 2010, ce dernier s'étend sur 13 communes.

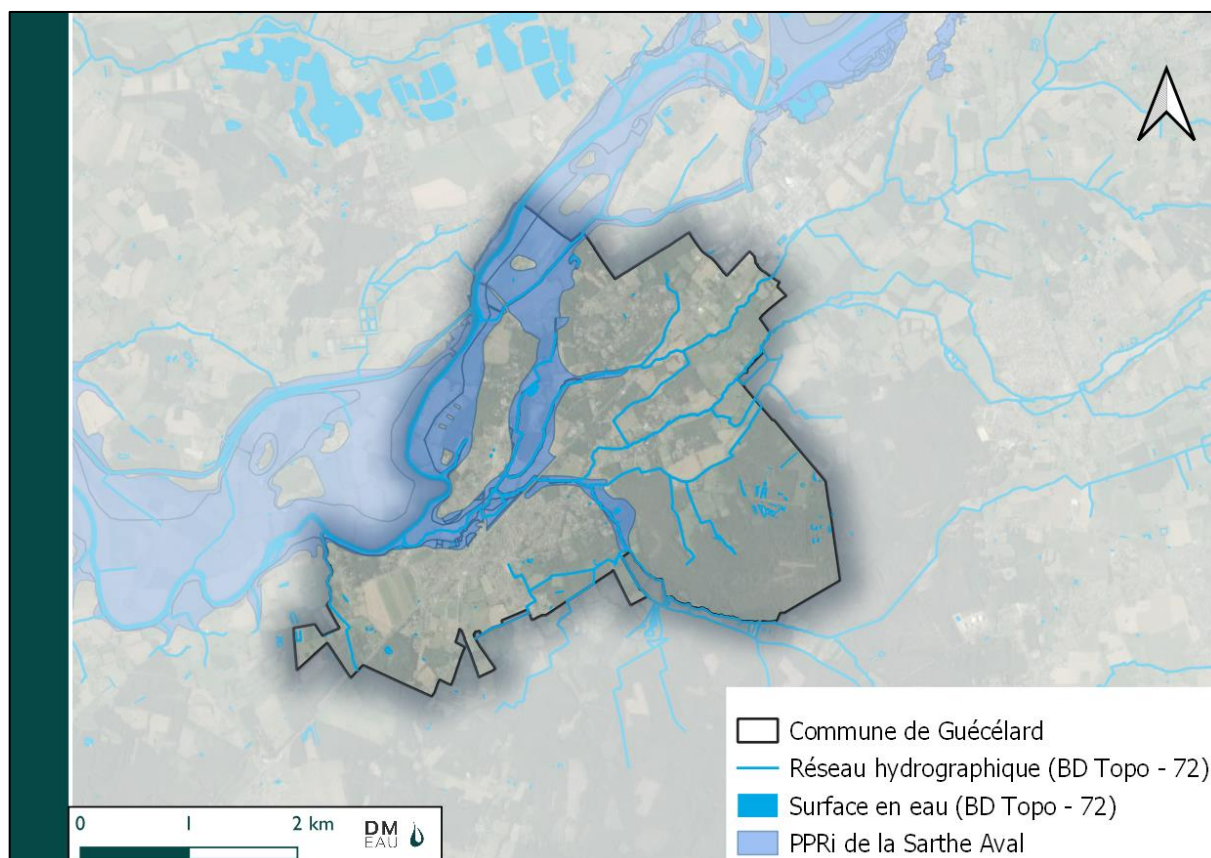


Figure 6 : PPRi de la Sarthe Aval sur la Commune de Guécélard

Le territoire n'est, cependant, pas couvert par un Atlas des Zones Inondations (AZI).

Le projet de révision du PLU de Guécélard prend en compte cet aléa inondation.

1.6 SDAGE / SAGE

1.6.1 Le SDAGE du bassin Loire-Bretagne

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne a été adopté par le comité de bassin le 3 mars 2022 pour la période 2022-2027, puis arrêté par le préfet coordonnateur du bassin le 18 mars 2022 et publié au Journal officiel de la République française le 3 avril 2022.

Ce SDAGE 2022-2027 s'inscrit dans la continuité du précédent pour permettre aux acteurs du bassin Loire-Bretagne de poursuivre les efforts et les actions entreprises pour atteindre les objectifs environnementaux. Ce document, rappelle les enjeux de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne, définit les objectifs de qualité pour chaque eau (très bon état, bon état, bon potentiel, objectif moins strict) et les dates associées (2021, 2027, 2033, 2037), et indique les mesures nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés et les coûts associés.

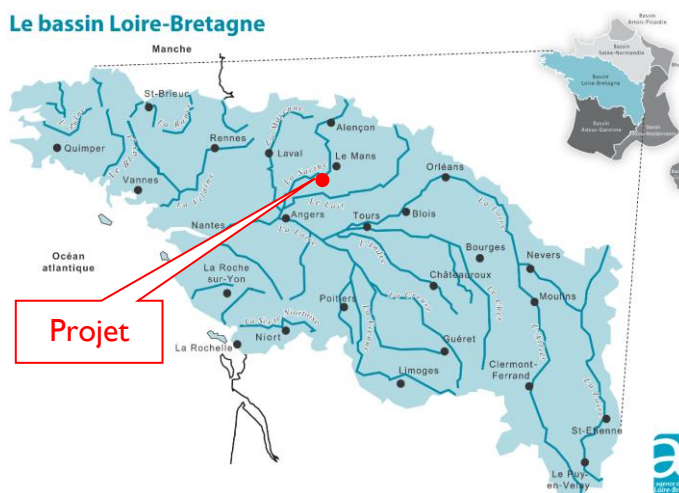


Figure 7 : Délimitation du SDAGE Loire-Bretagne (AELB)

Les bassins versants principaux de la commune appartiennent aux masses d'eau de :

- « La Sarthe depuis Le Mans jusqu'à sa confluence avec la Mayenne » (FRGR0456)
- « Le Rhonne et ses affluents depuis sa source jusqu'à sa confluence avec La Sarthe » (FRGR0483)

Dans le SDAGE, des orientations fondamentales et dispositions sont fixées. Pour ce projet, elles correspondent à :

« Chapitre 3 : réduire la pollution organique et bactériologique »



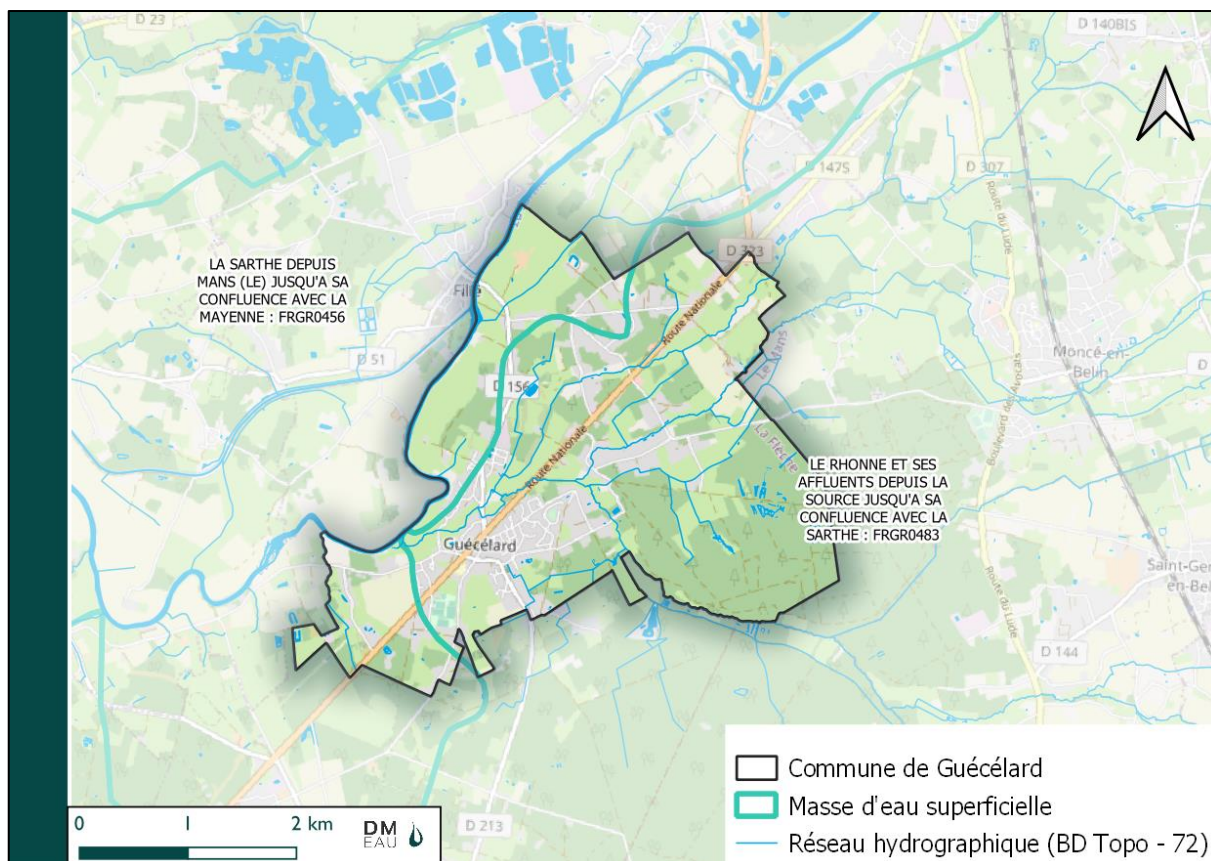


Figure 8: Répartition spatiale des masses d'eau (Source : agence de l'eau Loire Bretagne)

Les SDAGEs précédents avaient défini des objectifs de qualité par masse d'eau et des délais pour atteindre ces objectifs. Dans le programme 2022-2027 l'échéance de retour au bon état écologique est 2027. Cependant, il existe quelques cas particuliers pour lesquels un objectif moins strict est retenu (OMS).

Masse d'eau	Etat Ecologique (2017)	Etat Physico-chimie (2017)	Station de référence	Objectif d'atteinte du bon état	Risques de non atteinte
« La Sarthe depuis Le Mans jusqu'à sa confluence avec la Mayenne » (FRGR0456)	Ecologique Moyen	Bon	La Sarthe à CHEFFES (04123000)	Bon potentiel (2027)	Pesticides, Micropolluants, Obstacle à l'écoulement
« Le Rhonne et ses affluents depuis sa source jusqu'à sa confluence avec La Sarthe » (FRGR0483)	Ecologique Moyen	Absence d'information	Le Rhonne à GUECELARD (04605007)	OMS (2027)	Macropolluants, Pesticides, Obstacle à l'écoulement, Morphologie, Hydrologie

Tableau 1 : Evaluation de l'état écologique de la masse d'eau et définition des objectifs (Source : agence de l'eau Loire Bretagne)

Les conclusions du classement en OMS portent principalement sur les mesures d'amélioration de l'aménagement agricole et sur l'utilisation des pesticides.



I.6.2 Le SAGE Sarthe Aval

L'ensemble des cours d'eau de la commune de Guécélard appartient au bassin versant de la Sarthe.

Le bassin versant de la Sarthe Aval (2 727 km²) comprend la rivière Sarthe et ses affluents, depuis sa confluence avec l'Huisne au Mans, jusqu'à sa confluence avec la Mayenne en amont d'Angers.

Fixé par arrêté préfectoral le 16 juillet 2009, le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) concerne ainsi la totalité du territoire naturel que constitue le bassin versant de la Sarthe Aval. Il représente un territoire cohérent du point de vue des composantes naturelles, des contraintes socio-économiques et des enjeux de la gestion de l'eau identifiés.

A la suite de l'enquête publique de septembre 2019 et à la Commission Locale de l'Eau qui a adopté les documents du SAGE le 18 décembre 2019, le SAGE du bassin versant de la Sarthe aval a été approuvé le 10 juillet 2020. Cet arrêté inter-préfectoral, signé des Préfets des trois départements concernés (Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe), marque le lancement de la phase de mise en œuvre du SAGE. Ses préconisations doivent être prises en compte.

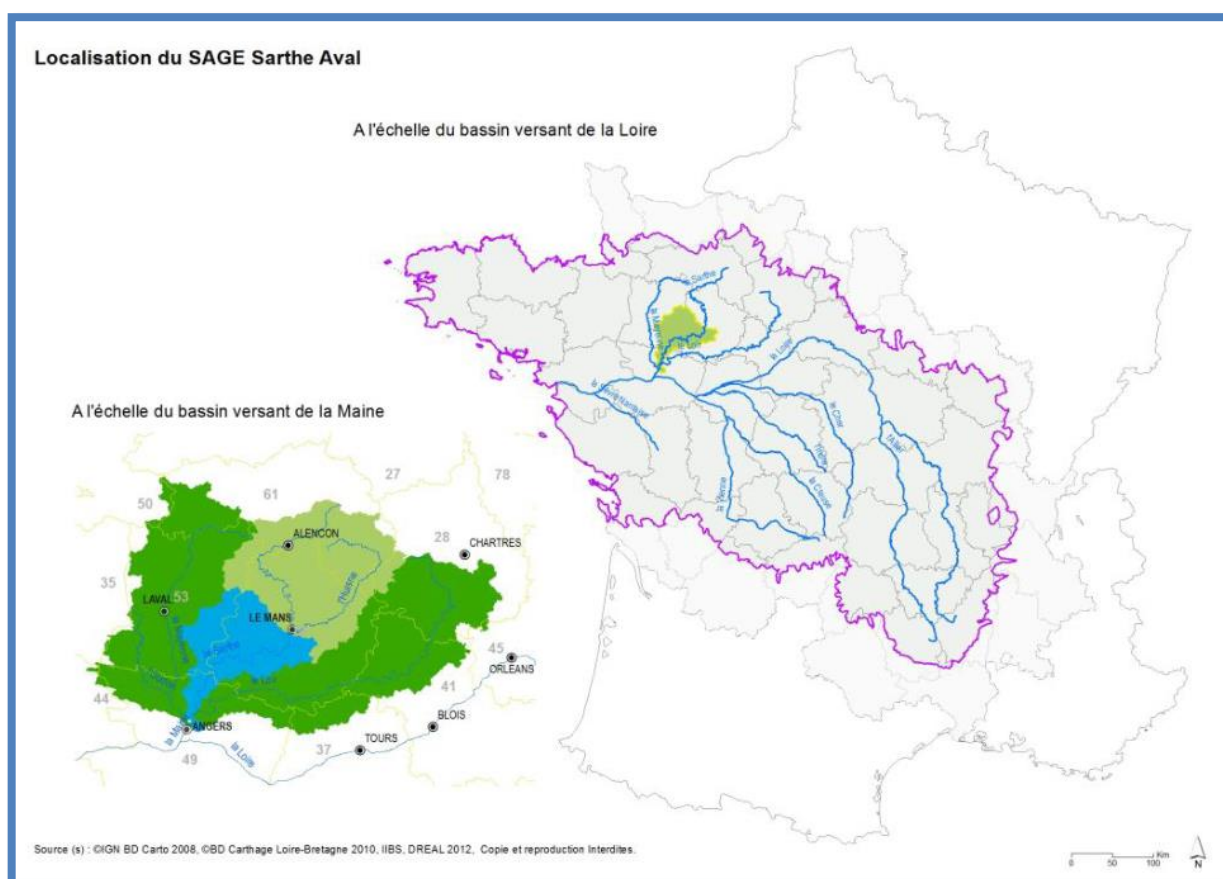


Figure 9 : Localisation du SAGE de la Sarthe Aval à l'échelle du bassin de la Loire et de la Maine



Le Règlement, le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et l'annexe « Guide méthodologique : inventaires des zones humides dans le cadre des documents d'urbanisme » ont alors été adoptés.

Le diagnostic a abouti à la mise en évidence des enjeux sur le territoire, ainsi que les objectifs vers lesquels le SAGE doit tendre. Ceux-ci ont été validés par la CLE du 24 février 2014 :

1. Enjeu transversal : Gouvernance, communication, mise en cohérence des actions
2. Amélioration de la qualité des eaux
3. Amélioration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique
4. Préservation des zones humides
5. Gestion équilibrée de la ressource
6. Réduction de la vulnérabilité aux inondations et du ruissellement
7. Objectif transversal : Limiter le phénomène d'érosion

Afin d'atteindre ces différents objectifs, des dispositions et orientations de gestion sont déclinées en actions. Certaines de ces thématiques doivent être prises en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment :

Disposition 12 - Finaliser l'inventaire des zones humides et les protéger dans les documents d'urbanisme

Disposition 15 – Inventorier et protéger les haies et talus stratégiques dans les documents d'urbanisme

Disposition 16 – Limiter le ruissellement en développant des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales

Disposition 17 – Elaborer des Schémas Directeur de Gestion des eaux Pluviales

Disposition 18 – Traiter les eaux pluviales au niveau qualitatif

Disposition 23 – Mettre en adéquation la capacité d'accueil et de développement du territoire avec le potentiel de production d'eau potable

Le PLU est conçu afin d'assurer leur compatibilité avec le SDAGE et le SAGE Sarthe Aval.

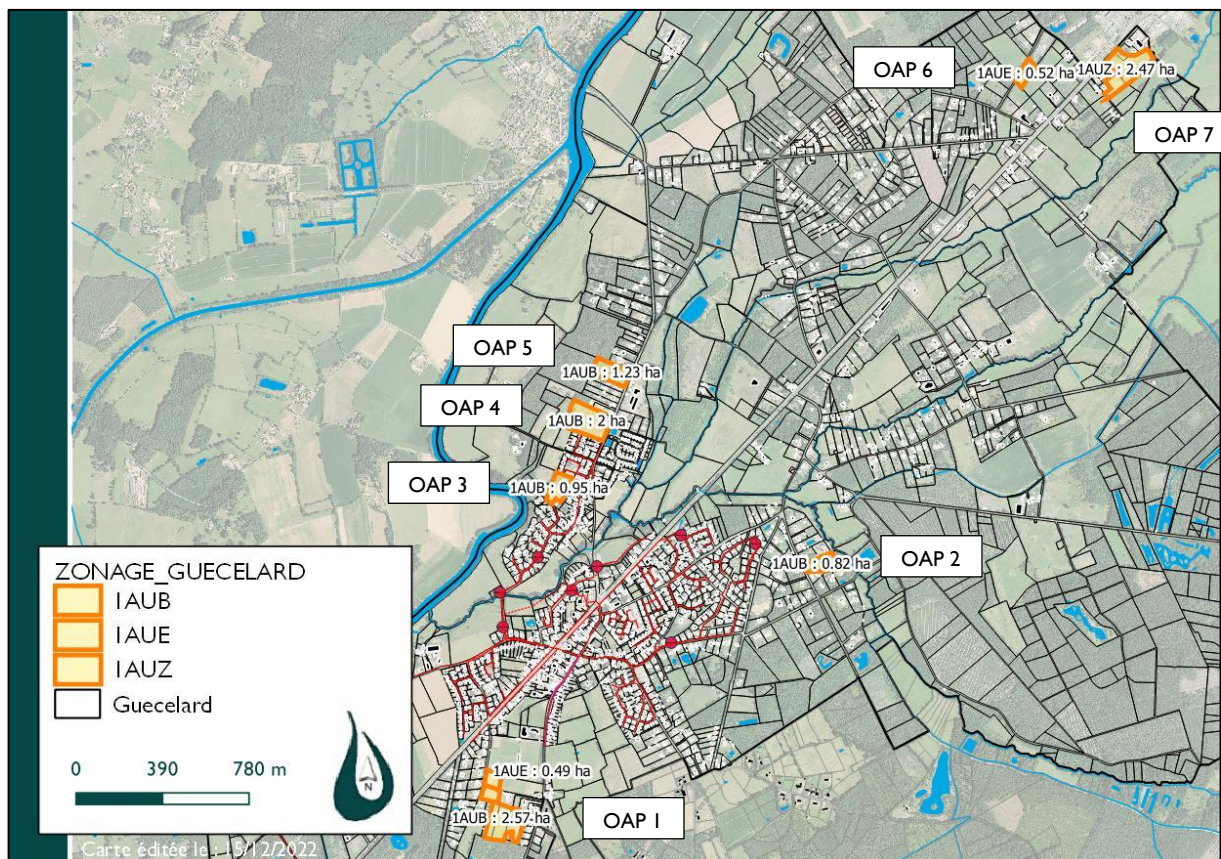
2 Prévisions du Plan Local d'Urbanisme

Les prévisions déclinées par le plan local d'urbanisme ont défini les futurs secteurs d'habitats sur le territoire communal de Guécélard.

A horizon 2032, il est prévu la construction de 199 logements dont 129 en extension urbaine, 55 en densification, et 15 dans des opérations en cours.

Les zones AU du PLU sont présentées dans le tableau suivant :

ZONES DU PLU CONCERNEES	LOCALISATION	SURFACES ZONES PLU (ha)	ORIENTATIONS DU PLU
Zone IAUB et IAUE	Au Sud OAPI Impasse du Cormier	0.49 2.57	Equipement 44 Habitats
Zone IAUB	A l'Est OAP2 Chemin des Minières	0.82	15 Habitats
Zone IAUB	OAP 3 Impasse du Beaufrene	0,95	16 Habitats
Zone IAUB	OAP 4 Route des Galopières	2.00	34 Habitats
Zone IAUB	OAP5 Route des Galopières Nord	1.23	21 Habitats
IAUE	OAP 6 Extension déchetterie	0.52	Equipement (extension déchetterie)
IAUZ	OAP7 ZA Belle étoile	2.47	Activités



3 Eaux usées

3.1 État des lieux de l'assainissement communal

3.1.1 Situation administrative

La communauté de communes du Val de Sarthe a pris la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2018 pour l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales. La compétence Assainissement Non Collectif a été prise en 2003.

Les eaux usées du secteur agglomérée de la commune de **Guécélard** sont acheminées vers une station d'épuration intercommunale localisée sur le territoire de **Guécélard**. Cette station gérée par le SIVUSE Guécélard/Parigné traite les eaux en provenance des communes de Parigné-le-Pôlin au Sud, et Guécélard, au Nord.

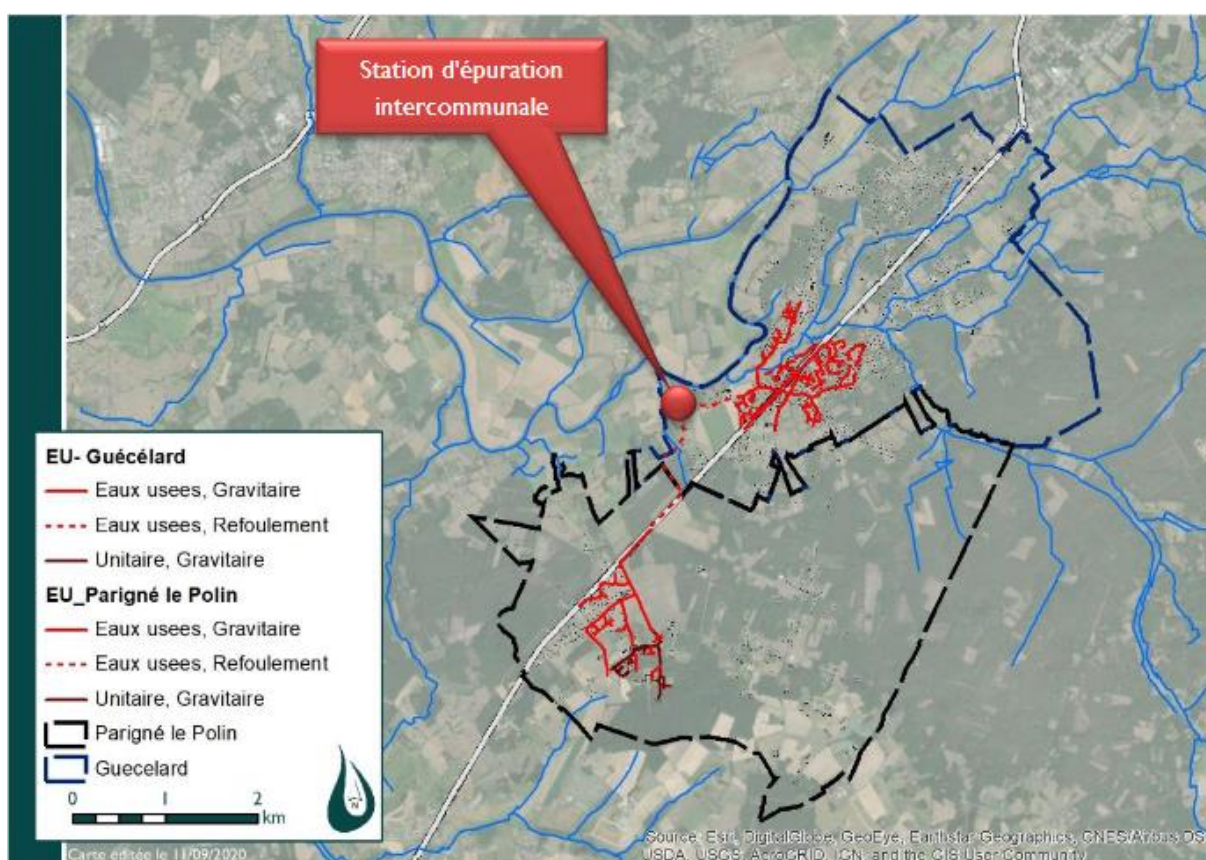


Figure 10 : Localisation de la station d'épuration intercommunale

Les données indiquées ci-après sont issues des données d'autosurveillance fournies par Véolia, délégataire pour les réseaux de chaque commune et pour la station d'épuration.

La station d'épuration mise en service en 2009 a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 25 août 2006 et actualisé au 30 octobre 2013, pour son autorisation de rejet dans le milieu naturel, la Sarthe. Le manuel d'autosurveillance (MAS) a été approuvé en février 2016 conformément à la réglementation de 2015.



Etudes	Arrêté	Diagnostic EU	Zonage Eu	Validation MAS
Dates	30/10/2013	/	2006	Février 2016

3.1.2 Assainissement collectif

La commune de Guécélard est équipée d'un réseau d'assainissement des eaux usées mixte (séparatif et unitaire). Les eaux arrivant à la station proviennent des deux communes de Parigné-le-Pôlin et de Guécélard.

Le réseau de Guécélard est composé de 16,32 km de canalisations, soit 65% du réseau d'aménagé à la station.

Réseaux	Séparatif		Unitaire	Total
	Gravitaire	Refoulement		
Parigné-le-Pôlin	5 252 m	1 274 m	2 427 m	8 953 m
Guécélard	12 222 m	3 425 m	673 m	16 320 m
Total	17 474 m	4 699 m	3 090 m	25 273 m

Le réseau d'alimentation de la station d'épuration est mixte : 80 % de réseau séparatif et 20 % de réseau unitaire.

Ce réseau compte 11 postes de refoulement : 9 postes se situent sur le territoire de Guécélard.

Postes de refoulement / relèvement	Trop plein
PR_Guecelard_Allée du Rhone	Non
PR_Guecelard_Ancienne STEP	Oui
PR_Guecelard_Cdt Cousteau	Non
PR_Guecelard_CHAMPS_LANDAIS	Non
PR_Guecelard_Chemin du Rhonneau	Oui
PR_Guecelard_Foire aux chiens	Non
PR_Guecelard_Les Bruyères	Oui
PR_Guecelard_Les Filières	Non
PR_Guecelard_Prosper Daudibon	Oui

Autres installations

DO_Guecelard_PR_MAIRIE
DO_Guecelard_PR_RHONNEAUX

Le diagnostic permanent prévu pour fin 2024 est à l'étude pour définir les points à équiper. Un diagnostic des réseaux (EU et Ep) et une reconnaissance de ceux-ci est prévu en amont, dès 2023.



La capacité nominale de la station est de :

3 500Eq-hab

Charge Organique

210 kg de DBO5/j

Charge Hydraulique

Temps sec : 457 m³/j

Temps de pluie : 937 m³/j



Situation actuelle de l'unité de traitement :

Le nombre de branchement est issu des rapports d'activités du délégataire des réseaux et de la station d'épuration : Véolia.

	Nombre de branchement	Insee 2019 Taux d'occupation	Nombre d'habitants
	2021		
Guécélard	706	2.53	1786
Parigné e-Pôlin	244	2.54	619
Total	950		2405

Sur le réseau, il existe des branchements particuliers qui apportent toutefois un effluent assimilé domestique : écoles, cantines, salle de sports, entreprises, ...

Sur la base de la consommation d'eau potable des assujettis raccordés à l'assainissement collectif, le débit sanitaire est calculé pour les branchements dits actifs (consommation > à 5 m³/an) avec un taux de restitution au réseau de 90%.

2405 habitants # | 923 Eq-hab soit un débit sanitaire estimé à 173 m³/s

Bilan de 2016 à 2021 :



Ces données sont issues des Bilans réalisés, par Véolia, dans le cadre de l'autosurveillance. Les mesures sont réalisées une fois par mois conformément à la réglementation.

Charge journalière de fonctionnement (bilan moyen mensuel) :

Données moyennes - Synthèses annuelles	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne
Charge hydraulique reçue (m ³ /j)	334.6	256.1	332	316.7	356.1	392	331 m ³ /jour
% de la capacité	41%	31%	41%	39%	44%	48%	
Charge organique reçue (kg DBO5/j)	64.6	80.3	89.4	76.6	63.7	81.6	76 Kg /j
% de la capacité	31%	38%	43%	36%	30%	39%	
Estimation de la charge organique raccordée en Eq-hab	1077 Eq-hab	1338 Eq-hab	1490 Eq-hab	1277 Eq-hab	1062 Eq-hab	1360 Eq-hab	1267 Eq-hab

Figure 11 : Évolution des charges moyennes annuelles mesurées par Véolia en entrée de station

3500 Eq-hab	Flux de DBO5 kg/j	Eq-hab rapporté	% de la capacité de traitement	Flux de DCO kg/j	Eq-hab rapporté	% de la capacité de traitement
moyenne	77.84	1297	37%	226.25	1885	54%
Percentil 90	122.12	2035	58%	226.25	1885	54%

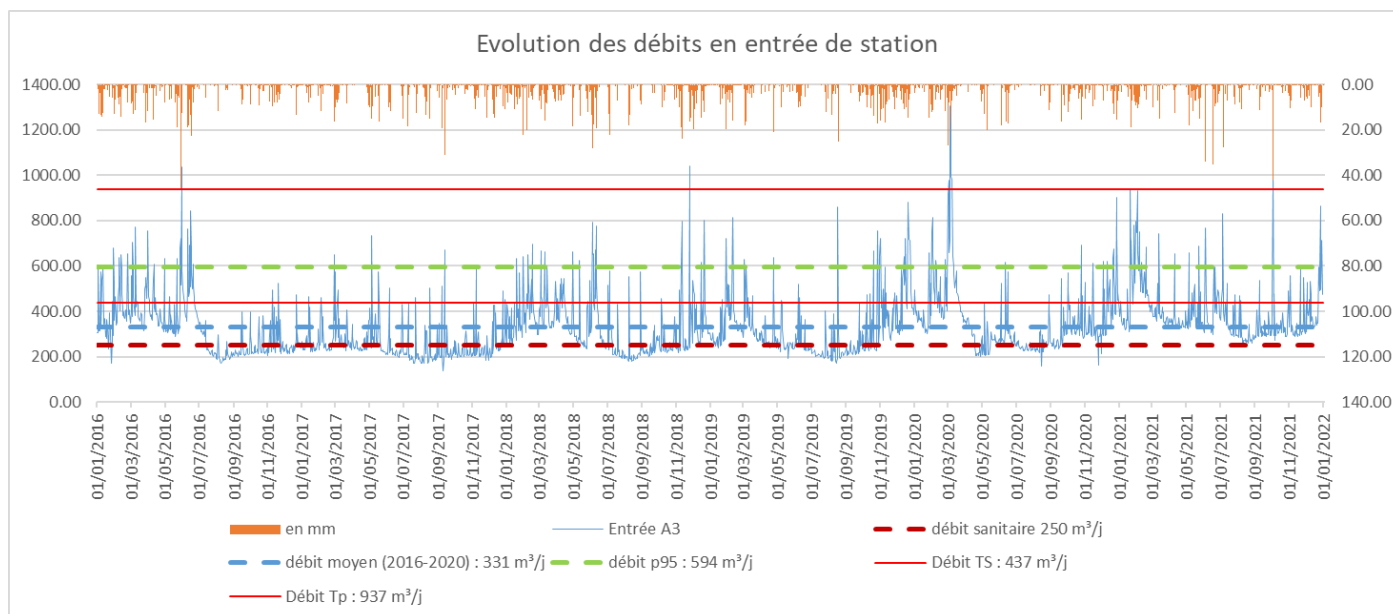
937 m ³ /j	Débit Entrée A3 m ³ /j	% de la capacité de traitement
moyenne	310.96	33%
Percentil 95	556.20	59%

Figure 12 : Valeurs calculées sur une période de données de 4,5 années

Le traitement des valeurs moyennes annuelles indique que la station d'épuration reçoit environ 37% de la capacité de traitement organique. Cette valeur est relativement stable avec des charges en peu plus faible les années humides (2016-2020).

Pour la charge hydraulique, les données désignées sont données à titre indicatif compte tenu de la nature des réseaux : 20% unitaire (données à confirmer par le futur diagnostic des réseaux). Le graphique page suivante présente les débits journaliers entrants à la station d'épuration. Des dépassements ponctuels sont enregistrés en période de nappe haute et de pluie.





La station est correctement dimensionnée. Le fonctionnement de la station est jugé normal. Le classement en non-conformité, en 2020, était dû à l'absence d'équipement réglementaire du Point A2. Les équipements ont été mis en place en janvier 2020, **et la station est conforme en 2021.**

La station d'épuration fonctionne correctement. Le nombre de mesures réalisées est conforme à la réglementation et les normes de rejet sont respectées.

3500 Eq-hab	DBO5	DCO	MES	NGL	PT
Normes	25	90	30	15	2
moyenne	3.06	24.85	6.43	6.41	0.77
Max	5.00	16.00	28.00	50.13	2.50
Percentil 90	3.00	33.99	11.90	9.59	1.30

Figure 13 : Présentation des résultats des bilans sortie de STEP

La charge organique actuelle retenue est proche de l'estimation réalisée sur la base de l'analyse des consommations d'eau potable. La charge de 2035 Eq-hab (valeur 90 percentile) est donc considérée comme la charge organique maximale reçue par la station d'épuration.

La charge organique actuelle retenue est proche de l'estimation réalisée sur la base de l'analyse des branchements. La charge de 2 035 Eq-hab (valeur 90 percentile) est donc considérée comme la charge organique maximale reçue par la station d'épuration.



3.1.3 Assainissement non collectif

La gestion de ce service est assurée en régie par le SPANC du Val de Sarthe. Il réalise les contrôles des installations existantes dits de "bon fonctionnement", il assure également les contrôles de conception et de réalisation des installations neuves, ainsi que les contrôles en cas de vente.

La périodicité des contrôles a été fixée à 8 ans. Le nouveau règlement, en cours de rédaction, actera les propositions de réduction de la périodicité en fonction des états et des enjeux.

La communauté de communes initialise actuellement son diagnostic. Les contrôles vont être réalisés par ordre de priorité sur la base de la données existantes : Priorité 1 : Installations non conformes à risque et les installations non renseignées.

Chaque dispositif d'assainissement est évalué par rapport aux critères suivants, afin de caractériser sa classe de réhabilitation :

- Existence du dispositif
- Fonctionnement
- Impact sur le milieu récepteur (sol, nappe phréatique...)
- Risques sanitaires.

Sur les bases de la réglementation de l'arrêté du 27 avril 2012, les installations sont classées selon les catégories, définies dans l'arrêté.

	Zones à enjeux sanitaires et environnementaux		
	Non	Enjeux sanitaires	Enjeux environnementaux
Non conforme : défaut d'usure ou d'entretien	Recommandation pour l'amélioration		
Non conforme : installation incomplète	Travaux sous 1 an en cas de vente	Travaux sous 4 ans ou sous 1 an en cas de vente	Travaux sous 4 ans ou sous 1 an en cas de vente
Non conforme : risque sanitaire	Travaux sous 4 ans ou sous 1 an en cas de vente		
Absence d'installation	Mise en demeure : travaux dans les meilleurs délais		

La campagne de mesure a été réalisée en 2011-2012, puis complétée au fil des années, 155 installations ont été contrôlées, sur 196 ANC (source listing ANC). Les installations sont classées en fonction du risque puis traduit en délai de travaux à réaliser pour les diagnostics postérieurs à 2012.

Le parc est en renouvellement régulier via les créations, mais surtout les réhabilitations des installations autonomes.



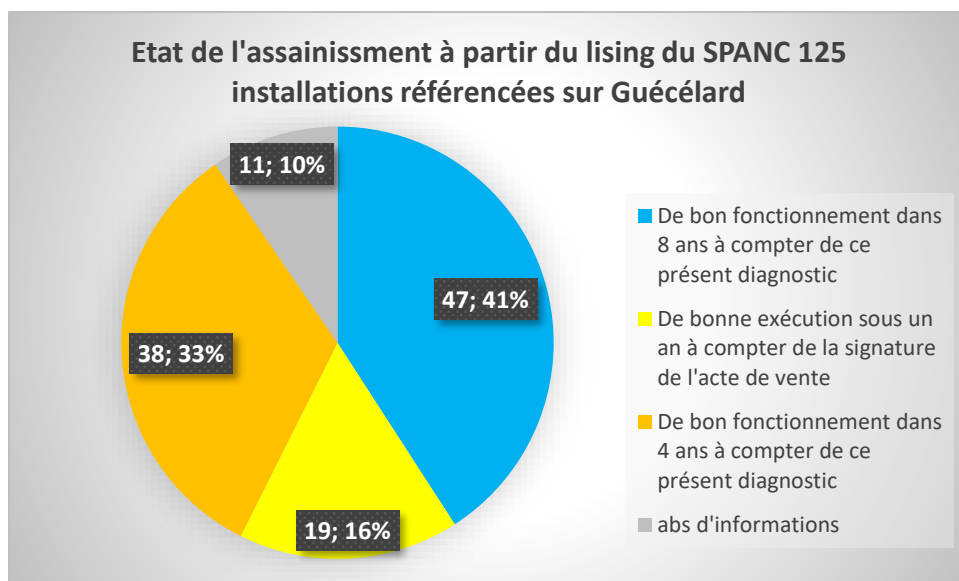


Figure 14 : Graphique réalisé à partir des données de la dernière campagne complétées par les contrôles jusque 2020 du prestataire

Le SPANC réorganise ses listings et uniformise les données.

Sur 125 logements renseignés, 38 sont "non conformes avec risque".

La nouvelle base de données dont les conclusions n'ont pas encore été reportées, compte 214 adresses.

- 36 installations ont fait une demande de contrôle de conception
- 18 installations ont fait une demande de contrôle de réalisation
- 28 installations ont fait une demande de contrôle pour vente

Soit 82 ANC devrait être prochainement aux normes.

Le parc est en renouvellement régulier via les créations, mais surtout les réhabilitations des installations autonomes. Les habitations "non conformes" ont une répartition hétérogène qui ne justifie pas d'étude particulière de mise en collectif.

Le parc est en renouvellement régulier via les créations, mais surtout les réhabilitations des installations autonomes dans le cadre des ventes.



3.1.4 Etude de zonage d'assainissement

Un Schéma directeur est prévu en 2023 pour répondre au besoin de connaissance du fonctionnement du réseau et à la mise en place du diagnostic permanent.

Les zones urbanisables éloignées des réseaux EU existants ne seront pas raccordées à l'assainissement collectif.

Le territoire d'urbanisation est très étendu et seul le secteur historique plus dense est raccordé. Avec déjà, 9 postes de refoulement des extensions de réseau, ne sont pas envisagées à l'heure actuelle.

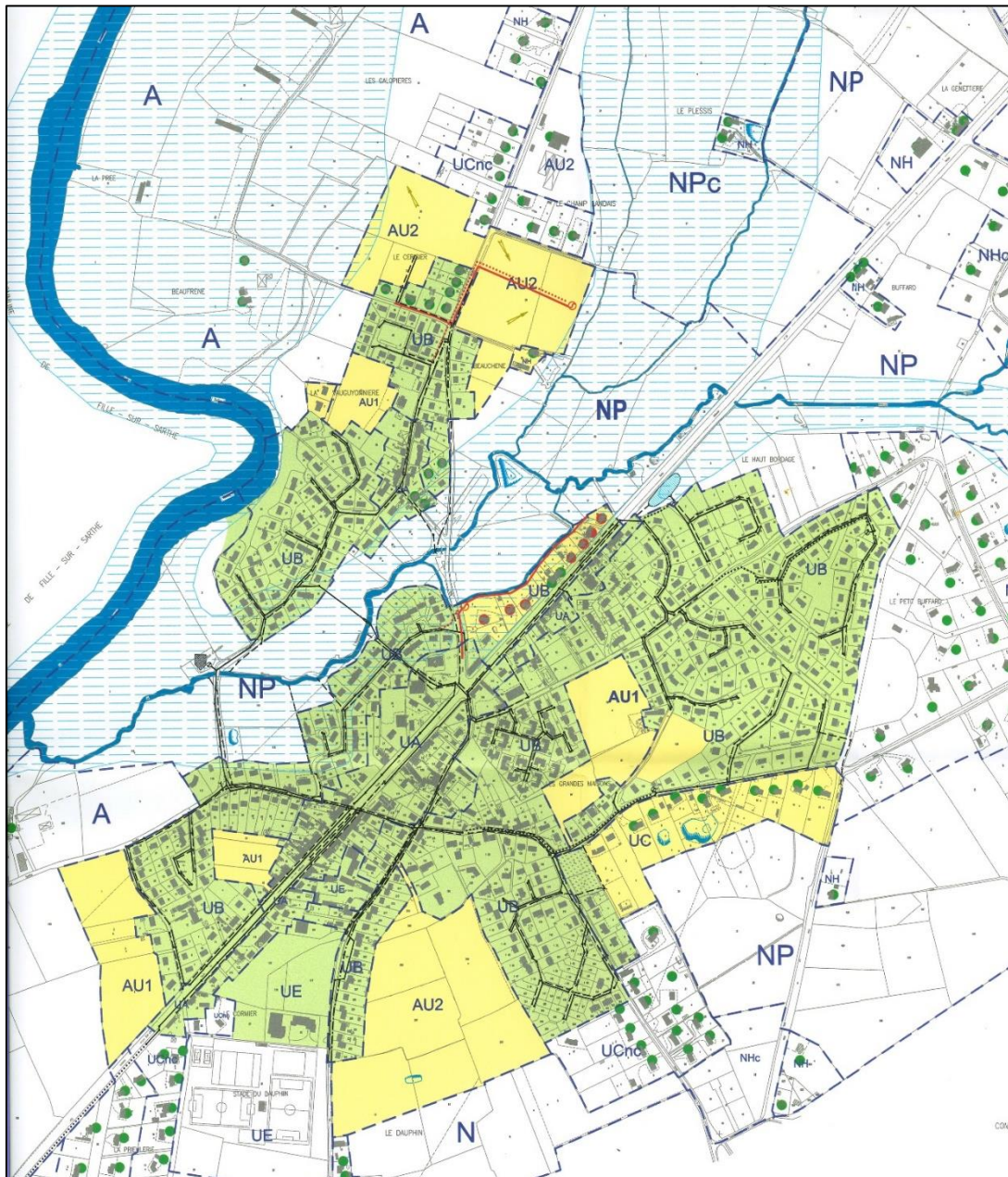


Figure 15 : carte du périmètre de zonage actuel

Le Zonage pourra éventuellement être actualisé après la réalisation du schéma directeur d'assainissement, le programme de travaux et la validation des dimensionnements de poste ainsi que leur localisation.

3.2 Évolution à l'échelle du PLU

3.2.1 Station d'épuration

Les eaux usées de la commune de Guécélard sont traitées par la station d'épuration intercommunale de type "Boues Activées " située sur le territoire communal de Guécélard.

Cette dernière est dimensionnée pour traiter une charge nominale de 3 500 Eq-hab. La charge "actuelle" arrivant à la station d'épuration est, en situation de pointe de 2 035 Eq-hab (58 % de la capacité de traitement).

Sur la base de ces éléments, la station d'épuration peut encore traiter une charge de 1 465 Eq-hab (environ 610 logements). La commune de Guécélard envisage de maintenir le développement de son urbanisation.

A horizon 10 ans, il est prévu de construire un maximum de 199 logements supplémentaires :

- Une partie de ces logements sont hors zonage d'assainissement collectif.
- Dans le périmètre de zonage d'assainissement collectif, 50 logements sont raccordables au réseau.

Pour estimer l'apport futur des charges sur la station d'épuration, on retient :

Zones d'habitat :

- Un ratio de 3 habitants par logement,
 - Une charge de 48 g de DBO5/j par habitant,
 - 1 Eq-hab (valeur européenne) = 60 g de DBO5/j
- Soit 2,4 Eq-hab par logement

Soit :

- Pour 50 logements dans la zone en assainissement collectif (maximum), on aura 150 habitants et 120 Eq-hab raccordés à la station d'épuration.
- La commune de Parigné – le Polin, raccordé à la station d'épuration a programmé dans son PLU une augmentation de 173 Eq-hab

La station recevra, au terme des PLU, un apport supplémentaire d'un maximum de 293 Eq-hab. à traiter (8% de la capacité de traitement des eaux usées). Ajouter à la charge de pointe actuelle estimée à 2 035 Eq-hab, la station arrivera à 67% de sa capacité de traitement organique.

3.2.2 Orientations de raccordement – Zones à urbaniser

Pour les futurs secteurs urbanisables, les orientations de raccordement sont détaillées ci-dessous :

- **Zone IAUEB et I AUE- OAPI – Impasse du Cormier** : Les eaux usées de cette zone, hors zonage collectif seront traitées par des installations d'assainissement non collectif (ANC).



- **Zone IAUB - OAP2 Chemin des Minières** : Les eaux usées de cette zone, hors zonage collectif seront traitées par des installations d'assainissement non collectif (ANC).
- **Zone IAUB - OAP 3 Impasse du Beaufrene** : Les eaux usées de cette zone seront dirigées vers le réseau Ø 200 PVC Impasse Beaufrene. Les eaux transiteront par le PR Rte du Pont Rhonneau puis le poste général des anciennes lagunes.
- **Zone IAUB - OAP 4 Route des Galopières** : Raccordement sur le réseau pourra être réalisé sur la canalisation vers le Sud -est. Le raccordement sera réalisé sur la tête de réseau présence route des Galopières.
- **Zone IAUB - OAP5 Route des Galopières Nord** : Les eaux usées de cette zone, hors zonage collectif seront traitées par des installations d'assainissement non collectif (ANC).
- **IAUE - OAP 6 Extension déchèterie** : Les eaux usées de cette zone, hors zonage collectif seront traitées par des installations d'assainissement non collectif (ANC).
- **IAUZ - OAP7 ZA Belle étoile** : Les eaux usées de cette zone, hors zonage collectif seront traitées par des installations d'assainissement non collectif (ANC).

Sur le plan annexé, le tracé des futurs réseaux eaux usées est donné à titre indicatif. Les emplacements des canalisations ne sont pas définitifs et devront être choisis judicieusement en fonction de l'aménagement des futurs projets.

Pour les OAP hors zonage, chaque nouvelle habitation devra présenter un projet au SPANC (contrôle de conception) puis réaliser, si le projet est accepté un contrôle de réalisation par le SPANC.



4 Eaux pluviales

4.1 État des lieux de la gestion des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales relève de la compétence de la communauté de communes du Val de Sarthe.

La zone agglomérée de Guécélard se situe sur le bassin versant de la Sarthe et de ses affluents.

4.1.1 Réseau de collecte des eaux pluviales

Le plan des réseaux des eaux pluviales a été réalisé à partir du zonage d'assainissement des eaux pluviales réalisé par le bureau d'études SOGREAH en mai 2006. Ce plan a été complété lors d'une phase terrain intervenue le 12 Janvier 2023.

Toutefois, des anomalies présentes sur les plans ont été relevées et seront traitées lors du schéma directeur de gestion des eaux pluviales projeté par les services techniques de la communauté de communes du Val de Sarthe.

Exemple d'anomalies : Écoulement d'effluents souillés dans le regard EP situé place du Gué (possibilité de raccordement d'un déversoir d'orage) et à l'exutoire de ce réseau dans le ruisseau affluent du Rhonne ;

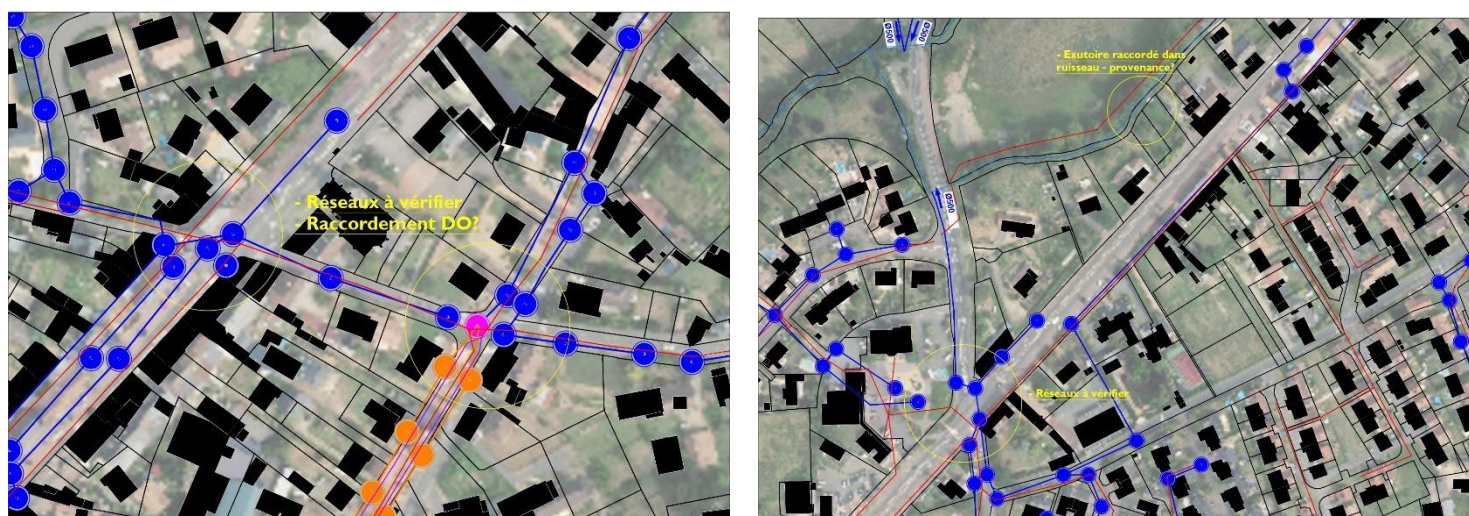


Figure 16 : Quelques anomalies relevées et non traitées lors de la phase terrain
Gauche : route de la Suze et chemin des dauphins – Droite : place du Gué



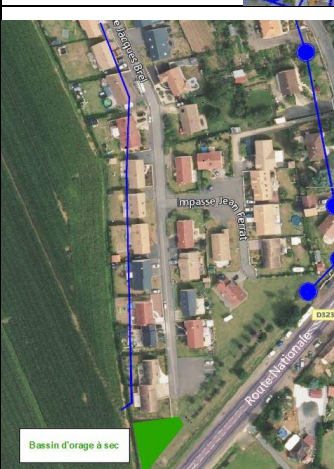
Le système d'assainissement de la commune est de type séparatif avec une partie en unitaire. Il est composé de canalisations dont les diamètres varient de 300 à 1000 mm.

Le linéaire de canalisations a été évalué à 11,3 kms environ sur la zone agglomérée.



4.1.2 Zones de stockage existantes

Dans l'agglomération de Guécélard, 5 ouvrages de gestion des eaux pluviales ont été réalisés dans le cadre d'aménagements de lotissements.

Identifi on	Lotissement - Localisation	Type de bassin
BR1	 <p>Route nationale D323 - rue du Commandant Cousteau</p>	Bassin à sec et à ciel ouvert
BR2 + BR3	<p>Rue Margerite Duras - Route des Galopières</p> 	Bassins à sec et à ciel ouvert
BR4	 <p>Route nationale D323 - rue Jacques Brel</p>	Bassin à sec et à ciel ouvert





4.2 Évolution à l'échelle du PLU

Une gestion des eaux pluviales avec régulation est nécessaire pour tous les projets de surfaces supérieures à 1 hectare dans le cadre de la loi sur l'eau. Un dossier comprenant une étude d'incidences doit notamment être déposé auprès de la police de l'eau.

Pour les futurs secteurs urbanisables, les orientations de raccordement sont détaillées ci-dessous :

- **Zone IAUB et I AUE - OAPI - Impasse du Cormier :**

Les parcelles urbanisables présentent une topographie plane et sont situées en tête du réseau pluvial à proximité (impasse du Cormier). Du fait de ces contraintes, il est préconisé une collecte en surface avec une régulation par des noues, bassins de régulation et/ou d'infiltration. Si la gestion par infiltration est choisie, elle devra faire l'objet d'un dépôt de dossier de déclaration au titre de la « Loi sur l'Eau ».

- **Zone IAUB - OAP2 Chemin des Minières :**

Les eaux de ruissellement de cette zone s'écoulent avec une pente moyenne de 2% vers l'Est (ruisseau des Filières) et les eaux régulées seront dirigées à ce ruisseau (une bande de protection de 10 mètres entre la zone et le cours d'eau sera à respecter).

Toute infiltration au sein de la parcelle sera proscrite du fait de la proximité du cours d'eau.

- **Zone IAUB - OAP 3 Impasse du Beaufrene :**

La topographie du site est plutôt faible de l'ordre de 1% et dirigée vers la partie Sud du site urbanisable. Les eaux engendrées par cette urbanisation seront dirigées vers la tête de réseau située dans la même rue.

- **Zone IAUB - OAP 4 Route des Galopières :**

Le terrain présente une topographie à double pente orientée Ouest - Est. La gestion des EP au sein du site se fera par régulation avec le/les débits de fuite dirigé(s) vers le ruisseau en limite Ouest de l'OAP (une bande de protection de 10 mètres entre la zone et le cours d'eau sera à respecter).



- **Zone IAUB - OAP5 Route des Galopières Nord :**

Une étude technique devra être menée afin de diriger les eaux pluviales vers le fossé longeant la parcelle en limite Est de la zone. Cette zone, d'une surface de 1,2 hectare, sera soumise à un dossier de déclaration loi sur l'eau.

- **IAUE - OAP 6 :**

Cette zone est planifiée pour l'extension de la déchetterie qui actuellement n'a pas de gestion des eaux de ruissellement (eaux potentiellement polluées). Il conviendra donc d'y aménager un bassin de rétention avec traitement des eaux polluées. Ce bassin ; qui assurera la gestion des eaux de l'actuelle déchetterie et de son extension ; devra être entièrement étanche afin d'éviter toute infiltration et pollution de la nappe.

- **IAUZ - OAP7 ZA Belle étoile :**

Cette OAP présente une topographie plane et le milieu récepteur le plus favorable du point de vue topographique est le ruisseau de l'Anerai.

La gestion du pluvial au sein de ce site pourra se faire par des techniques alternatives de collecte au tout tuyau avec une régulation de 3 l/s/ha dirigée vers ce ruisseau.

Le tracé des futurs réseaux eaux pluviales (voir plan) est à titre indicatif. Les emplacements ne sont pas définitifs et devront être choisis judicieusement en fonction de l'aménagement des futurs projets.

5 Eau potable

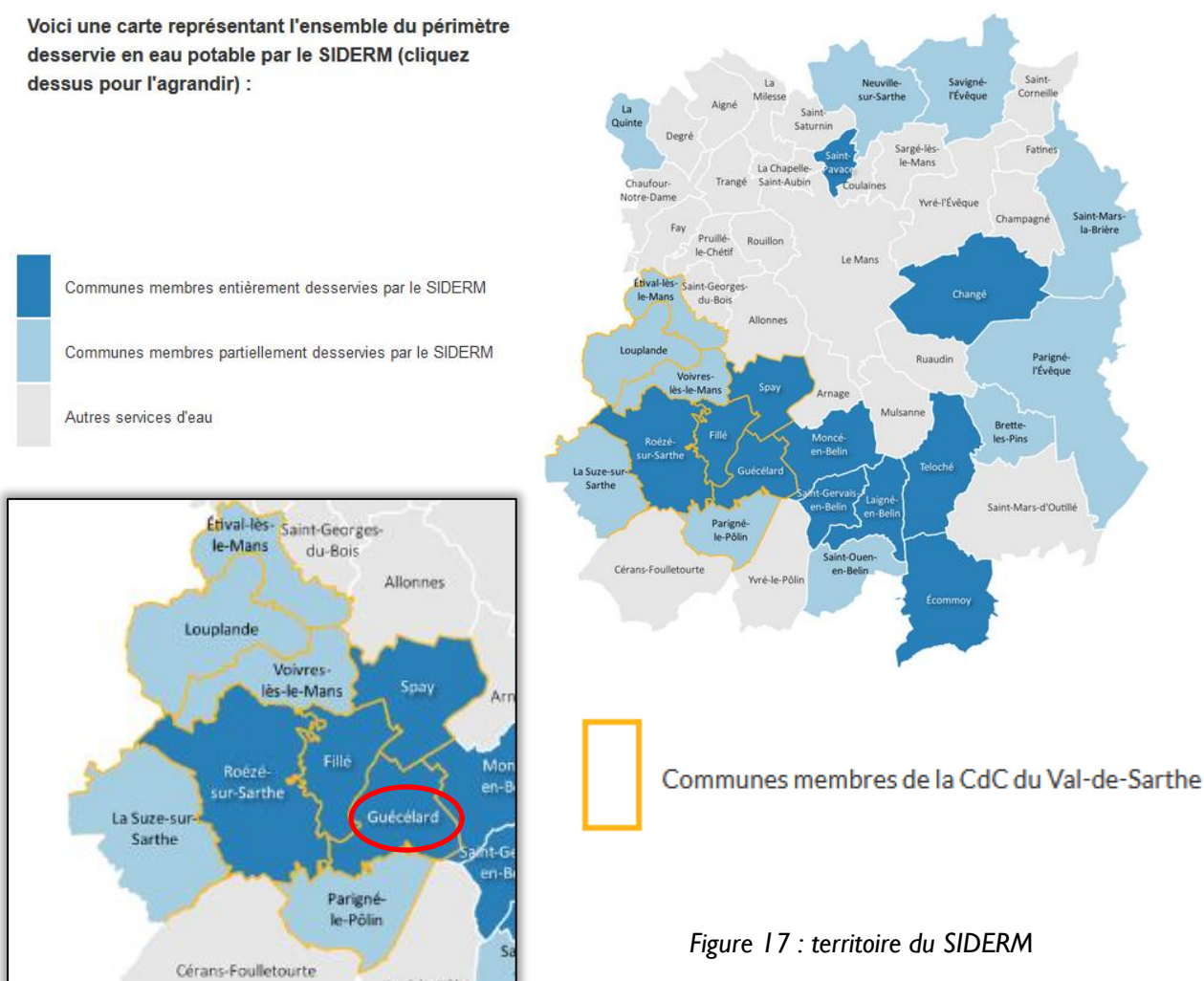
La commune de Guécélard fait partie du Syndicat Mixte d’Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de la Région Mancelle son alimentation en eau potable.

5.1 État des lieux de l’alimentation en eau potable

5.1.1 Données générales

Depuis 2018, le SIDERM (Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en Eau potable de la Région du Mans) compte 23 communes. Certaines communes (12) ne sont desservies que partiellement. Guécélard fait partie des communes desservie dans sa totalité par la SIDERM depuis 1962.

Voici une carte représentant l'ensemble du périmètre desservi en eau potable par le SIDERM (cliquez dessus pour l'agrandir) :



Le SIDERM assure les compétences : production, protection des points de prélèvement, le traitement, le transfert, le stockage, la distribution.



Le service est exploité en régie. Le SIDERM exploite 8 forages alimentant 4 unités de production qui couvre près de 85% des besoins. Les 15% « manquant » sont achetés à Le Mans Métropole par une convention.

Le service public d'eau potable a desservi 18 319 abonnés en 2021, soit 38 351 habitants.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) était de 94.37 m³ en 2021.

5.1.2 Origine de l'eau

La commune de Guécélard est alimentée par l'usine d'Yvré-le-Pôlin (secteur de distribution : La Gueule des Bois).

Figure 18 : réservoirs à Parigné le Polin, 2x2000 m³ (photo issue du site du SIDERM)



Cette usine a produit 930 195 m³ en 2021 pour 6 614 abonnés, dont 1418 à Guécélard. La consommation de la commune, en 2021, était de 125 711 m³, soit une consommation moyenne de 88,6 m³/an/abonné, inférieure à celle du syndicat.

Il peut être également signalé, que la consommation par branchement dans la zone agglomérée de Guécélard est de l'ordre de 84 m³/an donc encore inférieure (données consommation d'eau potable des assujettis)

5.1.3 Caractéristiques du réseau AEP

Le réseau de distribution à l'échelle du service public d'eau potable du SIDERM représente un linéaire d'environ 724 km. L'eau potable à Guécélard est distribuée par environ 44 km de réseau en acier et PVC (50/50).

5.1.4 Performance du réseau

En 2021, le rendement du réseau de distribution était de 87,44 %. Le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) était de 85,07%.

5.1.5 Service incendie

La défense incendie est assurée par 56 poteaux incendies sur l'ensemble du territoire communal de Guécélard. Afin d'être conforme, les poteaux incendies doivent assurer un débit de 30 m³/h à 60 m³/h (selon diamètre) avec une pression de 1 bar pendant deux heures. D'après le rapport des hydrants (en annexe), tous les poteaux sont accessibles et signalés. Ils sont tous conformes et en services. Certains présentent des anomalies autorisées et ou bénignes.

La répartition des poteaux d'incendie devra être examinée sur l'ensemble de l'agglomération. Afin de couvrir l'ensemble des zones urbanisées, le choix entre le déplacement de poteaux existants, la pose de nouveaux poteaux ou l'aménagement d'installations de techniques différentes devront être étudiés pour chaque projet.



5.1.6 Périmètre de captage

La commune de Guécélard n'est concernée par aucun captage d'eau destinée à l'alimentation humaine et en conséquence par aucun périmètre de protection.

5.2 Évolution à l'échelle du PLU

Les principales dispositions concernent le réseau de distribution. Les modifications sont composées de réhabilitation du réseau actuel et d'extension.

Pour les futurs secteurs urbanisables, les dispositions sont détaillées ci-dessous :

- **Zone IAUB et I AUE - OAPI - Impasse du Cormier :** La distribution eau potable de cette zone pourra se faire par raccordement à la canalisation existante Ø110 PVC sous le chemin des Dauphins. Deux antennes, vers le Nord et vers le Sud permettront d'alimenter les secteurs.
- **Zone IAUB - OAP2 Chemin des Minières :** L'alimentation en eau potable de cette zone pourra se faire par la réalisation d'une antenne depuis la canalisation Ø110 PVC chemin des Miniers.
- **Zone IAUB - OAP 3 Impasse du Beaufrene :** Cette zone d'urbanisation pourra être alimentée par une canalisation en bouclage entre les canalisations en PVC Ø 50, impasse de Beaufrene, au Sud et Ø 110, dans la résidence du vieux bourg au Nord.
- **Zone IAUB - OAP 4 Route des Galopières :** l'alimentation en eau potable de cette zone pourra se faire par raccordement à la canalisation existante Ø150 Acier de la route des Galopières. Un bouclage pourra être envisagé avec la canalisation Ø 65 PVC allée des cerisiers au Sud-ouest.
- **Zone IAUB - OAP5 Route des Galopières Nord :** La distribution eau potable de cette zone pourra se faire par un bouclage entre la canalisation existante Ø150 Acier de la route des Galopières au Sud-est du parcellaire et. Un bouclage avec la canalisation Ø150 PVC de la
- **IAUE - OAP 6 Extension déchèterie :** l'extension de la déchetterie bénéficiera d'une extension du réseau interne.
- **IAUZ - OAP7 ZA Belle étoile :** L'alimentation en eau potable de ce secteur pourra se faire via à la canalisation raccordée sur le réseau Ø 150 Acier Ø110 PVC de la RD 323.

Le tracé du futur réseau eau potable est à titre indicatif. Les différents projets prévus sur la commune de Guécélard devront être présentés à la communauté de communes du Val de Sarthe qui dispose de la compétence eau potable, pour le raccordement au réseau eau potable, ainsi que pour l'analyse des éventuels besoins de renforcement.



6 Gestion des déchets

6.1 Présentation générale du service

La Communauté de Communes du Val de Sarthe exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers depuis 1995.

Le territoire est composé de 16 communes, pour une population d'environ 31 000 habitants : Cérans-Foulletourte, Chemiré-le-Gaudin, Étival-lès-Le Mans, Fercé-sur-Sarthe, Fillé-sur-Sarthe, **Guécélard**, Louplande, Mézeray, Malicorne-sur-Sarthe, Parigné-le-Pôlin, Roëzé-sur-Sarthe, Saint-Jean-du-Bois, Souligné-Flacé, Spay, La Suze-sur-Sarthe et Voivres-lès-Le Mans.

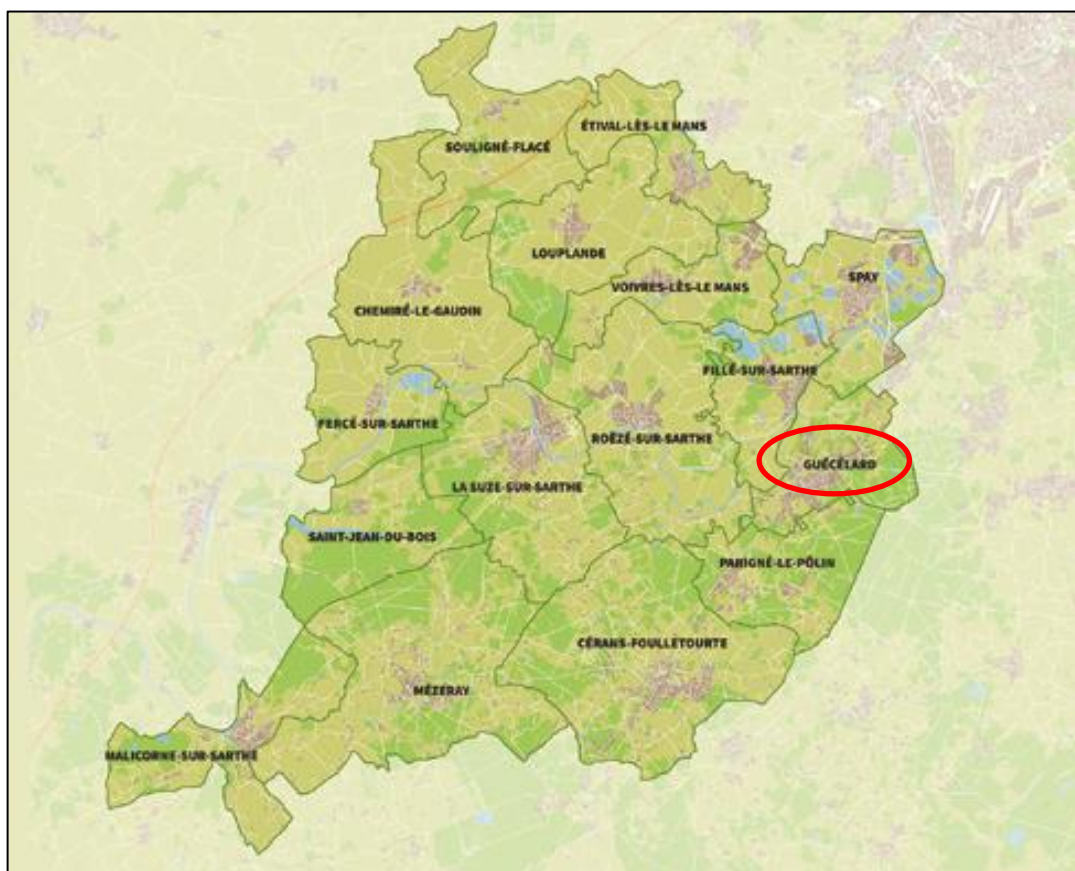


Figure 19 : Territoire de la Communauté de Communes du Val de Sarthe (Source rapport annuel 2019)

La gestion des déchets est assurée via : la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères en sacs estampillés Val de Sarthe, la collecte sélective en point d'apport volontaire, les déchetteries, le compostage individuel et collectif.

Pour exercer ses compétences, la Communauté de Communes du Val de Sarthe dispose de 2 déchetteries situées sur les communes de **Guécélard** et Roëzé-sur-Sarthe.

Le service est financé via une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).



6.2 Gestion des déchets

La collecte des ordures ménagères est réalisée en porte à porte.

Les usagers du service utilisent les sacs estampillés « Val de Sarthe » pour déposer leurs ordures ménagères. Ces derniers sont fournis gratuitement à tous les habitants en fonction du nombre de personnes au foyer. Si le nombre de sacs est insuffisant, les usagers doivent se procurer des rouleaux supplémentaires. Ceux-ci sont payants :

Rouleau de sacs de 30 litres : 25 €.

Rouleau de sacs de 50 litres : 35 €.



Les déchets ménagers assimilés provenant des artisans, commerçants... sont également collectés en porte à porte. Les entreprises de plus de 10 salariés ne bénéficient pas du ramassage des déchets ménagers et assimilés.

Le ramassage des ordures ménagères s'effectue une fois par semaine pour les 16 communes membres.

La collecte de ces bacs est réalisée le jeudi sur la commune de Guécélard

En 2019, le tonnage des ordures ménagères de la Communauté de Commune du Val de Sarthe s'élevait à 3 840 tonnes soit 126 kg/hab/an, largement en-deçà de la moyenne nationale (262 kg/hab/an). L'entreprise NCI Environnement collecte les ordures ménagères qui sont ensuite emmenées à l'usine d'incinération de la Syner Val au Mans.

Les biodéchets

Le compostage individuel de certains déchets (déchets verts, épluchures de légumes, fruits...) permet de réaliser un compost pour les activités de jardinage à domicile. De plus, le compostage réduit le coût d'élimination et de valorisation des déchets et préserve l'environnement.

La Communauté de Communes du Val de Sarthe a souhaité poursuivre son programme d'équipement des foyers en composteurs individuels, instauré en 2001.

Ce projet de composteurs individuels a pour objectif de diminuer la partie fermentescible des ordures ménagères, de réduire les apports de déchets verts à la déchetterie, de montrer aux habitants les atouts d'un compostage individuel et de rendre les citoyens acteurs du tri et de la valorisation de leurs déchets.

En 2019, 39 composteurs de 345 litres et 33 composteurs de 800 litres ont été distribués sur le territoire de la communauté de commune Val de Sarthe.

La collecte sélective

En Val de Sarthe, depuis le 8 mai 2000, la collecte sélective de 5 matériaux (verres, papiers/cartons, emballages plastique, acier et aluminium) est organisée par apport volontaire, via des Points Recyclage. La Communauté de Communes dispose de 53 sites répartis sur son territoire avec un total de 265 colonnes de tri.



Les consignes de tri sont les suivantes :

- Tous les emballages en plastique et en métal et tous les papiers et cartons doivent être déposés dans les colonnes de tri : bouteilles et flacons, bidons, pots, barquettes, films, blisters et sacs plastiques, boîtes...
- Inutile de les laver avant de les jeter, il suffit de bien les vider, de ne pas imbriquer les matériaux les uns dans les autres et ne pas les enfermer dans un sac.
- Les bouteilles, pots et bocaux en verre ne doivent pas être mélangés aux papiers en emballages. Il convient de les déposer dans les colonnes spécifiques « verres ».
- Même s'ils sont composés de plastique, les objets ne sont pas concernés par cette extension des consignes de tri : Tuyaux d'arrosage, jouets, ustensiles et outils divers ne doivent donc pas être déposés dans les conteneurs de tri mais, selon leur volume, soit avec les ordures ménagères, soit en déchetterie.

7 Points Recyclage sont implantés sur le territoire communal de Guécélard :

- **Terrain de Tennis – Impasse du Cormier**
- **Parking de la Salle des Fêtes – Chemin du Dauphin**
- **Rue des Galopières**
- **Chemin du Rhonneau**
- **Chemin des Minières / Allée du Bordage**
- **Chemin des Filières**
- **Allée de la Grande Sapinière**

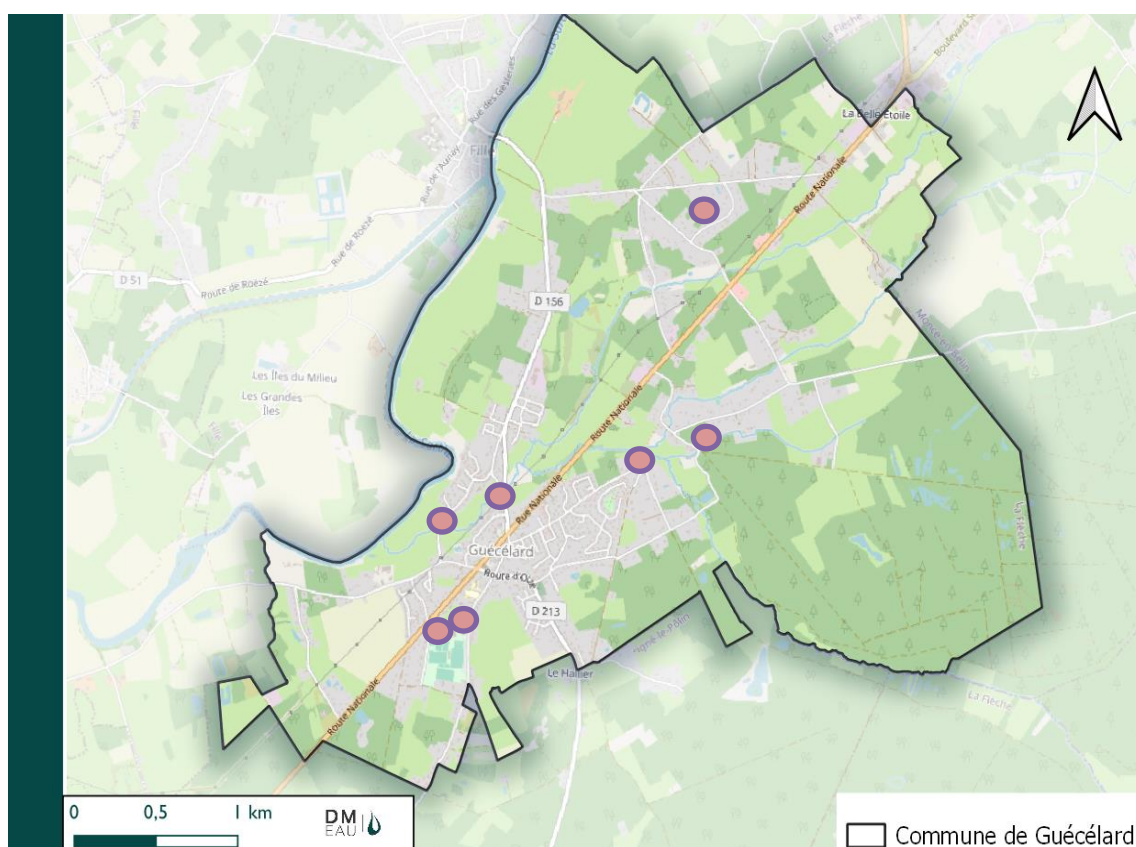


Figure 20 : Emplacement des Points Recyclage sur la commune de Guécélard (Source : Communauté de Communes du Val de Sarthe)

Les déchets (papiers/cartons et emballages ménagers) issus de la collecte sélective sont collectés par l'entreprise M.C.V. (Véolia Propreté), puis emmenés au centre de tri Valor Pole 72 au Mans. Ils y sont triés, compactés et expédiés chez les repreneurs.

Les verres collectés sont déchargés et stockés sur le site de la Chauvinière au Mans avant d'être récupérés par le repreneur.

Les déchèteries

La Communauté de Communes du Val de Sarthe dispose de deux déchèteries, implantées sur les communes de **Guécélard** et à Roëzé-sur-Sarthe.

Les déchets acceptés sont de types textiles, pneumatiques, piles et accumulateurs, métaux, lampes, huiles de vidange, huiles de fritures, déblais/gravats, encombrants, déchets diffus, DEEE, déchets verts, cartons, bois ...

Le site de Roëzé-sur-Sarthe dispose d'une benne éco-mobilier. Peuvent y être déposés les meubles de rangement, de couchage et d'assise.

L'accès aux déchetteries communautaires à Guécélard et à Roëzé-sur-Sarthe est réservé aux détenteurs d'une vignette d'identification. Un formulaire est à remplir sur le site : <https://www.val-de-sarthe.fr/environnement-cadre-vie/dechetteries/>, pour recevoir cette vignette par voie postale.

Accueil des professionnels : Seules les entreprises de moins de 10 salariés ont accès aux déchetteries. Les artisans hors Val de Sarthe, effectuant des travaux en dehors du Val de Sarthe n'ont pas accès aux déchetteries. Les déchets de produits spéciaux professionnels (peintures, toxiques divers...) ne sont pas acceptés.

- Artisans du Val de Sarthe, effectuant des travaux chez un habitant du Val de Sarthe : Présentation obligatoire d'une attestation sur l'honneur (à télécharger sur le site : <https://www.val-de-sarthe.fr/environnement-cadre-vie/dechetteries/>), datant de moins de dix jours, signée par le particulier pour lequel les travaux sont réalisés.
- Artisans hors Val de Sarthe, effectuant des travaux chez un habitant du Val de Sarthe : L'accès aux déchetteries se fait sur présentation obligatoire de l'attestation sur l'honneur, datant de moins de dix jours, signée par le particulier pour lequel les travaux sont réalisés.
- Artisans du Val de Sarthe, effectuant des travaux en dehors du Val de Sarthe : Le dépôt des déchets est payant, tarif au volume selon la nature du déchet.

Horaires d'ouvertures : Les sites sont fermés le dimanche et les jours fériés.

Site de Guécélard : Route de la Belle Etoile – Tél : 02 43 23 66 23.

Horaires : Lundi et vendredi 10h-12h / 13h30 à 18h, Mercredi 13h30-18h, Samedi 10h-12h / 13h30-17h.

Site de Roëzé-sur-Sarthe : Route départementale 900 – Tél : 02 43 88 74 69.

Horaires : Lundi 13h30-18h, Mardi 10h-12h, Mercredi et vendredi 10h-12h / 13h30-18h, Jeudi 9h-12h, Samedi 10h-12h / 13h30-17h.








7 Annexes











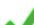






















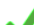

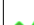









Liste des points d'eau

72146

GUECELARD





Légende * Etat  -Indisponible  -En service  -Non conforme en service
 * Anomalie  -Avec anomalies  -Sans anomalie
 * Accès -Non autorisée
 * Signalisation -Problématique -Autorisée

PEI sous pression (SP)

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
1	P1002x6 5	S/C PARIP RTE NATIONALE 5 rue Nationale	160	100 2x65						
2	P1002x6 5	S/C PARIP RTE NATIONALE La Gendière (RN 23)	100	100 2x65					Pression non renseignée (Pression Dynamique = 0bars)	Débit à contrôler Contrôle technique du service des eaux en 2019
3	P1002x6 5	S/C PARIP RTE NATIONALE Le Cormier RN 23	200	100 2x65						Débit à contrôler
4	P1002x6 5	S/C PARIP CHE DU DAUPHIN 33 Chemin du Dauphin (Gymnase)	80	100 2x65						
5	P1002x6 5	S/C PARIP R PABLO PICASSO 1 Rue Pablo Picasso	100	100 2x65					Manque bouchon(s) manque bouchon 65	Débit à contrôler
6	P1002x6 5	S/C PARIP CHE DU DAUPHIN Chemin du Dauphin (Ecole)	80	100 2x65						Débit à contrôler
7	P1002x6 5	S/C PARIP CHE DU JARRIER 22 Le Jarrier	100	100 2x65					Manque bouchon(s) manque 3 bouchons	Débit à contrôler
8	P1002x6 5	S/C PARIP RTE D'OIZE 14 Rte de Oizé	80	100 2x65						Débit à contrôler
9	P1002x6 5	S/C PARIP RTE NATIONALE 52 Rue Nationale (Bourg)	100	100 2x65					Manque bouchon(s) Vidange inefficace Peinture détériorée bouchon de 65	Débit à contrôler
10	P1002x6 5	S/C PARIP ALL DES FLEURS Chemin Bas/Allée des Fleurs	100	100 2x65					Manque bouchon(s) 1 bouchon 100 et 1 de 65	Débit à contrôler
11	P1002x6 5	S/C PARIP IMP IRIS 9 Rue des Jonquilles		100 2x65					Manoeuvre du carré difficile Peinture détériorée	Débit à contrôler

Liste des points d'eau





PEI sous pression (SP)

Légende * Etat  -Indisponible  -En service  -Non conforme
 * Anomalie  -Avec anomalies -Sans
 * Accès -Non autorisée anomalie
 * Signalisation -Problématique -Autorisée

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
12	P1002x6 5	S/C PARIP AV PROSPER DAUDIBON 22 Av Prosper Daudibon	110	100 2x65					Peinture détériorée	Débit à contrôler
13	P1002x6 5	S/C PARIP ALL DU RHONNE 23 Impasse de la promenade		100 2x65						Débit à contrôler
14	P1002x6 5	S/C PARIP ALL DES ERABLES Chemin de la musardière		100 2x65					Manque bouchon(s) manque 3 bouchons	Débit à contrôler
15	P1002x6 5	S/C PARIP Rte des galopières/RN 23		100 2x65						Débit à contrôler
16	P1002x6 5	S/C PARIP 31 rue Nationale		100 2x65					Manque bouchon(s) manque bouchon 100	Débit à contrôler
17	P1002x6 5	S/C PARIP ALL DE LA PINEDE Impasse des Bouleaux		100 2x65						Débit à contrôler
18	P1002x6 5	S/C PARIP R DU VIEUX BOURG 12 Rue du vieux bourg		100 2x65						Débit à contrôler
19	P1002x6 5	S/C PARIP 23 Rue du vieux bourg		100 2x65						Débit à contrôler
20	P1002x6 5	S/C PARIP 21 Route des Galopières	150	100 2x65					Peinture détériorée	Débit à contrôler
21	P1002x6 5	S/C PARIP RTE DE LA PETRIE 22 rte de la Pétrie		100 2x65						Débit à contrôler
22	P1002x6 5	S/C PARIP Château Gaillard		100 2x65					Vidange inefficace	Débit à contrôler
23	P1002x6 5	S/C PARIP RTE DU GUE DE BUFFARD La Gennetière		100 2x65						Débit à contrôler
24	P1002x6 5	S/C PARIP Route de l'Ecusson / Chemin aux Boeufs		100 2x65						Débit à contrôler
25	P1002x6 5	S/C PARIP RN 23 Rte de Moncé		100 2x65					Peinture détériorée	Débit à contrôler

Liste des points d'eau





PEI sous pression (SP)





Légende * Etat  -Indisponible  -En service  -Non conforme
 * Anomalie  -Avec anomalies -Sans anomalie
 * Accès -Non autorisée -Autorisée
 * Signalisation -Problématique

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
26	P1002x6 5	S/C PARIP Rte aux lièvres RN 23		100 2x65						Débit à contrôler
27	P1002x6 5	S/C PARIP 91 RTE DES GALOPIERES 91 rte Les Galopières		100 2x65						Débit à contrôler
28	P1002x6 5	S/C PARIP RES DU PRESBYTERE 11 Résidence du Presbytère		100 2x65						Débit à contrôler
29	P1002x6 5	S/C PARIP ALL DE LA GRANDE SAPINIÈRE 14 Allée de la Grande Sapinière		100 2x65					Peinture détériorée	Débit à contrôler
30	P1002x6 5	S/C PARIP La Petite Belle Etoile		100 2x65						Débit à contrôler
31	P1002x6 5	S/C PARIP Le Vivier RD 323	110	100 2x65					Pression non renseignée (Pression Dynamique = 0bars)	Contrôle technique du service des eaux en 2021
32	P1002x6 5	S/C PARIP 87 Allée de Fillé	100	100 2x65						Débit à contrôler
33	P1002x6 5	S/C PARIP IMP JEAN FERRAT Impasse Jean Ferrat	110	100 2x65						Débit à contrôler
34	P1002x6 5	S/C PARIP 32 Allée de Fillé		100 2x65						Débit à contrôler

00080 GUECELARD : Station service

PEI sous pression (SP)






Légende * Etat  -Indisponible  -En service  -Non conforme
 * Anomalie  -Avec anomalies -Sans anomalie
 * Accès -Non autorisée -Autorisée
 * Signalisation -Problématique

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
35	P1002x6 5	S/C PARIP D323 RD 323 face Champlong		100 2x65					accidenté	Débit à contrôler





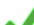











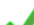


















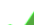











Liste des points d'eau

72146

GUECELARD





Légende * Etat  -Indisponible  -En service  -Non conforme en service
 * Anomalie  -Avec anomalies  -Sans anomalie
 * Accès -Non autorisée
 * Signalisation -Problématique -Autorisée









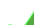









PEI sous pression (SP)

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
36	P1002x6 5	S/C PARIP Rte des Galopières Bel Air		100 2x65						Débit à contrôler
37	P1002x6 5	S/C PARIP ALL DE LA PINEDE 16 Allée de la Pinède		100 2x65					Manoeuvre du carré difficile Peinture détériorée	Débit à contrôler
38	P1002x6 5	S/C PARIP ALL DE LA PINEDE Impasse des Prairies		100 2x65					Manque bouchon(s) Peinture détériorée manque bouchon 100	Débit à contrôler
39	P1002x6 5	S/C PARIP 16 Impasse des chênes		100 2x65						Débit à contrôler
40	P1002x6 5	S/C PARIP ALL DES BRUYERES 27 Allée des Bruyères		100 2x65						
41	P1002x6 5	S/C PARIP ALL DU RHONNE Allée du Rhone		100 2x65					Manque bouchon(s) manque 3 bouchons	Débit à contrôler
42	P1002x6 5	S/C PARIP 2 Résidence du Jarrier		100 2x65					Manque bouchon(s) Peinture détériorée manque 3 bouchons	Débit à contrôler
43	P1002x6 5	S/C PARIP 1 Chemin des Minières		100 2x65					Peinture détériorée	Débit à contrôler
44	P1002x6 5	S/C PARIP ALL DU BORDAGE 6 Allée du Bordage		100 2x65						Débit à contrôler
45	P1002x6 5	S/C PARIP ALL DES FLEURS Rue Eric Tabarly		100 2x65					Manque bouchon(s) Peinture détériorée manque bouchon 100 bouchon65	Débit à contrôler
46	P1002x6 5	S/C PARIP R DES MYOSOTIS Rue des Myosotis		100 2x65					Peinture détériorée	Débit à contrôler
47	P1002x6 5	S/C PARIP CHE DU PATIS Le Hallier- Rte de Oizé		100 2x65						Débit à contrôler

Liste des points d'eau

PEI sous pression (SP)

Légende * Etat  -Indisponible  -En service
 * Anomalie  -Avec anomalies -Sans
 * Accès -Non autorisée anomalie
 * Signalisation -Problématique -Autorisée  -Non conforme en service

N°	Type	Adresse	Diamètre d'alim.	Diamètre de sortie	*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
48	P1002x6 5	S/C PARIP La Grande Allée		100 2x65					Autre Dans une haie faire debroussaillage	Débit à contrôler
49	P1002x6 5	S/C PARIP RTE NATIONALE 77 Rue Nationale	200	100 2x65						Débit à contrôler
50	P1002x6 5	S/C PARIP Lotissement Les Grandes Maisons		100 2x65						Débit à contrôler
51	P1002x6 5	S/C PARIP Rue Marguerite DURAS Lotissement Beauchêne	110	100 2x65						Débit à contrôler
52	P1002x6 5	S/C PARIP Rue Germaine TILLON Lotissement Beauchêne II	110	100 2x65					Pression non renseignée (Pression Dynamique = 0bars)	Débit à contrôler Contrôle technique du service des eaux en 2019
56	P1002x6 5	S/C PARIP ALL DE FILLE Lotissement Le Grand Chardonneret	110							

Annexe Synthèse : Assainissement collectif

Guécélard

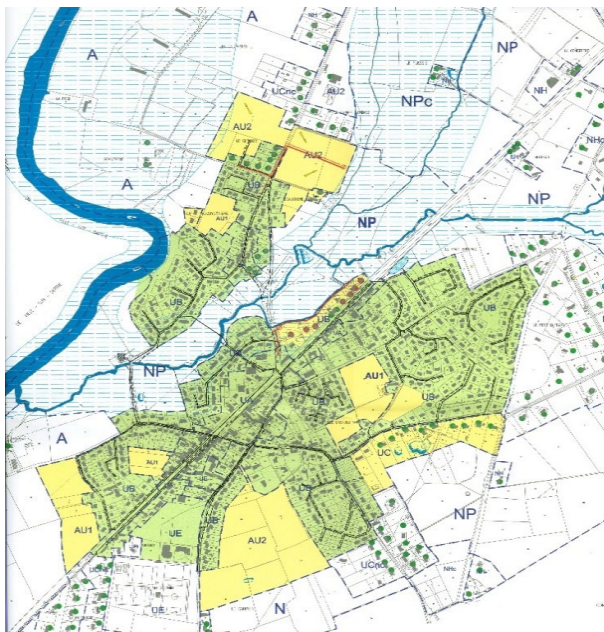
Assainissement collectif du bourg



Zonage Collectif

SOGREAH

2006



Réseaux

Compétence Communauté de communes de Val de Sarthe
Exploitant Véolia
Assistance

Diagnostic 2005 Parigné le Polin 2005

Réseau Séparatif Séparatif **12223 m** Unitaire **673 m**
Postes 2 Refoulement 3425 m
Deversoir d'orage 2

DO	Spécifique	BR	VRH01IEVUX	
DO	Spécifique	BR	VRH01IEVUX	
DO	Spécifique	BR	VRH01IEVUX	
BR	Spécifique	BR	VRH01IEVUX	Op
BR	Spécifique	BR	VRH01IEVUX	Op
BR	Spécifique	BR	VRH01IEVUX	Op
BR	Spécifique	BR	VRH01IEVUX	Op
BR	Spécifique	BR	VRH01IEVUX	Op
BR	Spécifique	BR	VRH01IEVUX	Op
BR	Spécifique	BR	VRH01IEVUX	Op
BR	Spécifique	BR	VRH01IEVUX	Op
BR	Spécifique	BR	VRH01IEVUX	Op
BR	Spécifique	BR	VRH01IEVUX	Op
BR	Spécifique	BR	VRH01IEVUX	Op
BR	Spécifique	BR	VRH01IEVUX	Op
BR	Spécifique	BR	VRH01IEVUX	Op
BR	Spécifique	BR	VRH01IEVUX	Op
BR	Spécifique	BR	VRH01IEVUX	Op
BR	Spécifique	BR	VRH01IEVUX	Op
BR	Spécifique	BR	VRH01IEVUX	Op

Effluent

Nombre de branchement 1045 en 2020 795 Guécélard

Typologie Domestique

Taux d'occupation INSEE 2019 2.53

Charge théorique 40 g de DBO5/j/par habitant

Charge Eq-hab 60 g de DBO5/j/par habitant

Eq-hab théorique 2115 charge attendue 126.90 Kg de DBO5/j

250 Parigné le Polin

Annexe Synthèse : Assainissement collectif

Guécélard

Assainissement collectif du bourg

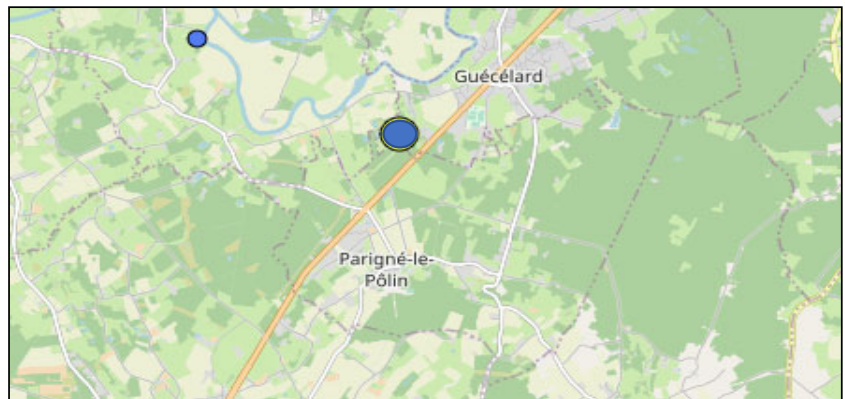
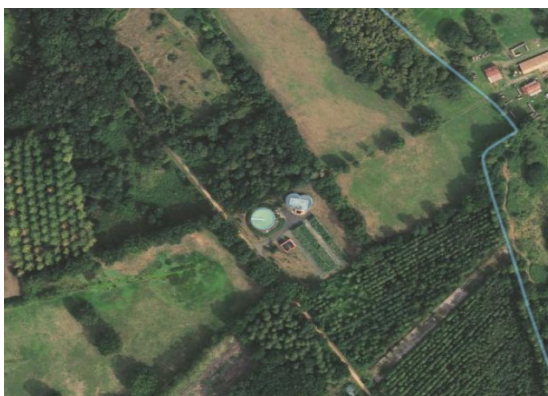


Station d'épuration

Type	boues activées		
Capacité	3500 Eq-hab		
	210 Kg DBO5/jour		
temps sec	457 m³/jour	temps de pluie	937 m³/jour
Mise en service	20/09/2011		815 m³/jour asst ;gouv
Récépissé	18/05/2009		Assainissement conforme en 2021

Localisation : lieu dit la Beunèche
Point de rejet (lambert 93)

Cours d'eau la Sarthe BV de la Sarthe Aval



rait assainissement.gouv

Mesures réalisées lors des bilans

Suivi Véolia
Fréquence 1 bilan Mensuel

Données moyennes - Synthèses annuelles	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne
Charge hydraulique reçue (m³/j)	334.6	256.1	332	316.7	356.1	392	33 l m³/jour
% de la capacité	41%	31%	41%	39%	44%	48%	
Charge organique reçue (kg DBO5/j)	64.6	80.3	89.4	76.6	63.7	81.6	76 Kg l/j
% de la capacité	31%	38%	43%	36%	30%	39%	
Estimation de la charge organique raccordée en Eq-hab	1077 Eq-hab	1338 Eq-hab	1490 Eq-hab	1277 Eq-hab	1062 Eq-hab	1360 Eq-hab	1267 Eq-hab

Charge théorique retenue : **1267 Eq-hab** **36%** pointe 2035 Eq-hab 58%

Observations

Une reconnaissance des réseaux est nécessaire avant toute étude de diagnostic ou programme de travaux (anomalies constatées sur la terrain)

Estimation de la charge, encore admissible, sur la base de la charge retenue

2 233 Eq-hab	2 791 habitants	930	logements environ
1 465 Eq-hab	1 831 habitants	610	logements environ

Annexe Synthèse : Assainissement collectif

Guécélard

Assainissement collectif



Base de calcul d'I Eq-hab futur

Taux d'occupation d'un logement futur	3 habitants /logement	
Charge théorique	48 g de DBO5/l/par habitant	
Charge Eq-hab	60 g de DBO5/l/par habitant	
Zone d'activités	5 Eq-hab /hectare	
Débit sanitaire	90 l/j /Eq-hab en moyenne	110 l/Eq-hab en pointe

	Parigné habitations	Parigné ZA	Guécélard	Total	
Nombre de logement	70	1	50		
Eq-hab	168	5	120	293	8%

Organique	Actuelle		Future	Charges attendues	% de la capacité de traitement	En Eq-hab
	Charge moyenne	76 Kg DBO5/jour		18 Kg DBO5/jour	94 Kg DBO5/jour	45%
Charge Maximale	122 Kg DBO5/jour			140 Kg DBO5/jour	67%	2 328

Hydraulique				% du débit de référence	
				937 m ³ /jour Tps de Pluie	457 m ³ /jour Tps Sec
Charge moyenne	321 m ³ /jour	26 m ³ /jour	347 m ³ /jour	37%	76%
Charge de pointe (p 95)	580 m ³ /jour	32 m ³ /jour	612 m ³ /jour	65%	